

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/05/2019

Dossier complet le :

23/05/2019

N° d'enregistrement :

2019-8348

1. Intitulé du projet

Réalisation du parking Low Cost de l'aéroport de Biarritz.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AEROPORT DE BIARRITZ PAYS BASQUE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MICHEL VEUNAC - PRESIDENT

RCS / SIRET

2 5 6 4 0 1 6 3 9 0 0 0 2 4

Forme juridique

Syndicat Mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 a : aires de stationnement ouverte au public de 50 unités ou plus	Réalisation d'un parking Low Cost sur une surface d'accueil de 9 990m ² : nombre de places de parking = 438 places Rubriques IOTA visée : 2.1.5.0 : non soumis car surface inférieure à 1 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'aéroport de Biarritz souhaite réaliser un parking "low Cost", de capacité 438 places, dont 150 seront dédiés aux loueurs avec entrée dédiée, et disposant d'éclairages, de vidéo surveillance, de dispositifs payants avec entrées et sorties identiques à l'existant, de bassin de récupérations des eaux pluviales et réseau de collectes associés, d'un arrêt bus urbain en limite, d'une haie paysagère en limite avec les habitations existantes pour masque végétal, d'une clôture basse périphérique et d'un cheminement piétons depuis l'aérogare. Ce cheminement sécurisé permet de relier l'aérogare au parking. Les déplacements piétons sur le parking sont formalisés par des bandes au sol. Les places de parking mesurent 2,40 m de largeur et les voies de circulation 5 m. Les eaux de ruissellement pluviales seront collectées pour être guidées vers un bassin de stockage/traitement dont le volume dédié au parking est de 871 m³. Ce bassin est situé en partie sud du site. Le bassin est sur dimensionné par rapport au volume nécessaire pour le parking puisqu'il présente un volume de 2400 m³. Le surplus est prévu en compensation pour amélioration de la situation actuelle sur la partie nord de l'aéroport. L'exutoire du bassin est le ruisseau de la Polive et le débit de fuite régulé à 3l/s/ha.

La réalisation du parking implique des opérations de démolition. Ces travaux de démolition font l'objet d'un permis de

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du présent projet est de proposer aux usagers de l'Aéroport de Biarritz, un parking "Low Cost", à coûts réduits.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le phasage travaux du projet est le suivant :

1. Enlèvement des monticules de terre stockés sur le site et réutilisation pour création du sol d'assise du parking, remise en état de la parcelle adjacente sur laquelle des matériaux GNT 0/31.5 sont stockés et seront repris pour création du parking et évacuation de l'excédent en décharge agréée ;
2. Terrassement de la plateforme pour constitution du réseau de collecte EP, passage des réseaux sec et de constitution de la couche de forme du parking;
3. Terrassement des surfaces connexes sur lesquelles ont été stockés des matériaux de Ø 0/31.5 sur 0,50 m d'épaisseur, pour récupération de ceux-ci pour constitution de la couche de forme ;
4. Terrassement pour construction du bassin de traitement des eaux pluviales, le réseau du parking se reconnectant sur le réseau de fossé existant qui sera intercepté par le bassin sur son cheminement aval (les eaux du bassin versant nord de l'aéroport sont donc également récupérés par ce biais - BV8) ;
5. Construction du parking et de la voie piétonne de connexion à l'aérogare avec éclairages et systèmes de sécurité nécessaires
6. Mise en place de la signalétique, billetterie et barrières;
7. Plantations sur les espaces verts respectant les préconisations du PLU (une plantation pour 4 places de parking créées).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation le parking comprendra :

- 438 places de parking dont 150 dédiées aux loueurs,
- un accès indépendant dédié aux loueurs,
- un accès particulier payant dédié aux utilisateurs du parking,
- une signalétique piéton incluse au parking afin de sécuriser les déplacements,
- un arrêt de bus signalé par un marquage au sol à proximité de l'entrée du parking pour permettre de desservir les habitations proches de manière sécurisée,

L'accès au parking se fait depuis l'ouest du site (rond-point Rhin, et Danube, , via l'Esplanade de l'Europe, ce qui permet d'accéder aux parkings situés devant l'aérogare. En poursuivant sur l'Esplanade de l'Europe et en dépassant les parkings Loueurs, on arrive au futur parking. La liaison avec la route de Lavigne n'est autorisée qu'aux bus. Les véhicules utilisant le parking futur devront reprendre la même voie de circulation pour ressortir du site (par l'Esplanade de l'Europe). Le passage piéton non couvert permet de se rendre à l'aérogare une fois garé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à demande de permis d'aménager. Les projets d'aménagement lorsqu'ils sont susceptibles de contenir au moins 50 unités les aires de stationnement ouvertes au public, les dépôts de véhicules et les garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs sont soumis au permis d'aménager (Article R 421.19 du code de l'urbanisme).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre de places de parking (et dimensions) :	438 places (2.40 m de largeur
Voiries :	Largeur : 5m
Bassins :	871 m3 de volume utile, volume mort de 0.30m de hauteur et de 102m3 de volume dédiés au parking et 2400 m3 de volume global.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 43° 28' 18" 1 Lat. 1° 31' 37" 8

Anglet

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Anglet

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) (consultation de geoportail.biodiversité-nouvelle-aquitaine du 28 février 2019).
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope (consultation de geoportail.biodiversité-nouvelle-aquitaine du 28 février 2019).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le projet se situe sur la commune d'Anglet, classée "commune riveraine de la mer ou d'un océan".
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un parc national, parc naturel marin, réserve naturelle (régionale ou nationale), zone de conservation halieutique ou parc naturel régional. (consultation de geoportail.biodiversité-nouvelle-aquitaine du 28 février 2019).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	L'aéroport de Biarritz ne dépasse pas le seuil des 50 000 mouvements/an. Il n'est de fait pas concerné par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat (Source : PPBE du réseau national en Pyrénées Atlantiques (64) - DIRA).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un bien inscrit au patrimoine mondial, ou zone tampon, monument historique ou ses abords, site patrimonial remarquable. (consultation de geoportail.biodiversité-nouvelle-aquitaine du 28 février 2019).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Une mise à jour du diagnostic existant sur la zone a été réalisé par Biotope en mars 2019. Le document est présenté dans son intégralité en annexe 4. Biotope n'a pas identifié la présence de zone humide sur le site au sens réglementaire du site. Les fossés présents sur le site sont des fossés collecteurs des eaux pluviales en contexte de plateau. Ils ne sont donc pas à considérer comme des zones humides, car conformément à l'article R 211-108 de code de l'Env. la définition des ZH n'est pas applicable aux infrastructures

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune d'Anglet est concerné par le PPRT LBC Bayonne Tarnos. la commune ne se situe pas dans le périmètre d'un PPRn. Le PPRT LBC Bayonne Tarnosa été approuvé le 5 avril 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Après consultation de la base de données BASOL, il apparait que le site du projet n'est pas concerné par un classement en site ou sol pollués. sur la commune d'Anglet, à ce jour (consultation du 28 février 2019), 8 sites référencés, dont 5 traités et libres de restriction, 2 traités et avec restriction d'usage et 1 site en cours de travaux.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). (consultation de geoportail.biodiversité-nouvelle-aquitaine du 28 février 2019).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans le périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine (ou eau minérale naturelle) (Source : ARS Nouvelle Aquitaine)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans le périmètre d'un site inscrit. (consultation de geoportail.biodiversité-nouvelle-aquitaine du 28 février 2019).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un site Natura 2000. (consultation de geoportail.biodiversité-nouvelle-aquitaine du 28 février 2019). Le site le plus proche géographiquement est le site Natura 2000 « La Nive », située à 2.2 km. Néanmoins, on note que le rejet des eaux pluviales est réalisé dans un autre bassin versant, celui de l'Aritxague puis l'Adour, situé à 4.2 km.
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un site classé. (consultation de geoportail.biodiversité-nouvelle-aquitaine du 28 février 2019).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucun prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'implique aucun drainage ou modification des masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les remblais présents sur le site seront réutilisés, avec, dans un premier temps, une utilisation de matériaux utilisés en assise de la plateforme du parking, puis une partie utilisée sur le 1/2 triangle restant de la zone de stockage des matériaux en réaménagement du sol naturel, une partie en création de merlons paysagers sur l'espace vert (1000 m3 environ) l'excédent sera évacué en décharge agréée (1500 m3 environ).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La mise à jour du diagnostic a permis de constater la présence d'enjeux globalement faibles à très faibles au sein de cette zone remaniée. Les éléments méritant une attention particulière sont les suivants : - La présence potentielle du Lotier velu ; - La présence potentielle d'espèces communes d'amphibiens ; - La présence potentielle d'espèces communes de reptiles ; - La présence de la Cisticole des joncs en marge de l'aire d'étude, et d'espèces d'oiseaux commun au sein des milieux rudéralisés. Cf. Annexe 4 pour les mesures d'intégration environnementale du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	En l'absence de connexion hydrographique entre la zone de projet concernée et le site Natura 2000 de « la Nive », et « l'Adour », les effets du projet sur ce dernier sont nuls.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur des zones à sensibilité particulière. Rappelons que le site n'est concerné par aucune protection réglementaire, maîtrise foncière, protection conventionnelle ou autres espaces remarquables.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet de parking est développé sur un foncier appartenant à l'aéroport de Biarritz, qui est une zone ponctuelle de stockage de matériaux.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques. Les risques technologiques sont liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement. Le projet est localisé dans l'aire du PPRT LBC Bayonne Tarnos. Au vu de la distance entre le site LBC et la section concernée par les travaux, le site d'étude n'est concerné que faiblement par les risques technologiques du site LBC.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucun risque sanitaire. Le projet n'est concerné par aucun risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	La mise en place de ce parking modifiera la circulation au droit du site. Un plan d'accès et de circulation est présenté en annexe 3.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet sera principalement source de bruit durant les travaux. Durant son exploitation, les émissions sonores seront limitées aux arrivées et départ des véhicules. Rappelons que la plateforme est attenante à l'aéroport, source d'émissions sonores. Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores (parking).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'odeurs. Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Le projet engendrera des vibrations sur une durée courte, limitée à la phase de terrassement. Le futur parking est localisé à proximité directe des infrastructures aéroportuaires, il sera soumis aux vibrations liées aux activités de décollage et d'atterrissage.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet générera des émissions lumineuses, qui seront principalement liées à la mise en place d'un système d'éclairages pour la parking. Le projet est concerné par les émissions lumineuses des installations de l'aéroport, mais sans aucune incidence pour son utilisation.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	La mise en place du parking engendre une augmentation des gaz à effets de serre (gaz d'échappement) sur le site même d'implantation. Ces rejets sont limités du fait que les véhicules n'engendrent des rejets uniquement qu'à leur arrivée et à leur départ, et de la proximité des pistes aéroportuaires. 1- Les principaux gaz émis : monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre (SOx), et Composés Organiques volatiles (COV) et Hydrocarbures Aromatiques Cycliques (HA).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet engendre des rejets liquides depuis le bassin de récupération des eaux pluviales vers le réseau d'Eaux Pluviales existant après décantation dans le bassin et traitement par un séparateur à hydrocarbures. Le rejet ultime sera effectué dans le ruisseau de la Polive (régulé à 3l/s).
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les travaux de création du parking Low Cost vont générer principalement des déchets de type inerte issus des travaux de démolition des bâtiments existants (et dans une moindre mesure des terres et autres matériaux constituant le remblai actuel qui seront réutilisés), mais aussi des déchets non dangereux de type végétaux et aussi, si découverte fortuite pendant les travaux, des déchets de type ferrailles, pneus, autres déchets de type "tout venant". Ces déchets seront stockés dans des bennes et évacués vers des installations

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne porte pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager de la zone. Rappelons à ce titre que le projet est situé dans la zone aéroportuaire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet est développé sur un secteur fortement remanié, présentant des enjeux écologiques faibles à négligeables. Des mesures d'intégration environnementales du projet sont prises afin de ne pas impacter les espèces méritant une attention particulière. Ces mesures sont prises en phase chantier et en intégrant, dans la conception du projet, des composantes favorables à l'accueil de la biodiversité. Elles sont présentées en annexe 4, chapitre 5.1 et 5.2.

Afin de réduire les incidences de la phase chantier, les travaux seront réalisés dans le respect de la réglementation en vigueur. Une attention particulière sera portée à la limitation des nuisances sonores (dispositions de la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 dite « Loi Bruit », avec ses décrets et arrêtés d'application parus), des pollutions eaux et sols (tout rejet dans le milieu naturel de produits polluants est formellement interdit) et du rejet de poussières. Les entreprises sous la responsabilité du responsable chantier doivent mettre en œuvre des dispositifs adéquats de rétention pour prévenir toute pollution du milieu naturel). Une procédure traitant les rejets accidentels sera mise en place. L'entreprise générale devra maintenir à disposition sur le chantier pendant toute sa durée des kits d'intervention d'urgence à proximité des lieux de travail (traitement des déversements accidentels). Le brûlage de matériaux est strictement interdit. Les entreprises se conformeront aux lois, décrets, arrêtés, documents réglementaires et normatifs actuellement en vigueur pour la gestion et la collecte sélective des déchets.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est développé sur un secteur fortement remanié et de faible surface, actuellement zone de stockage provisoire, à proximité directe des infrastructures de l'aéroport et présentant des enjeux écologiques faibles. Ce projet a été conçu de manière à intégrer les composantes favorables à l'accueil de la biodiversité (optimisation des espaces verts et récréation des zones prairiales). Le chantier sera organisé dans un cadre de démarche environnementale et de faibles nuisances. Les mesures prises en phase chantier pour la faune et la flore permettront d'éviter les incidences sur les espèces telles que la Cisticole des joncs, le lotier velu, les amphibiens.

Au regard des caractéristiques du projet, de l'environnement du site et des enjeux identifiés, et enfin des faibles incidences évalués, il ne nous paraît pas nécessaire que le présent projet soit soumis à Evaluation Environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 - Documents réglementaires = annexes obligatoires (Cf chapitre 8.1 du présent dossier de cas par cas).
Annexe 2 - Permis de démolition.
Annexe 3 - Plan de circulation et accès piétons.
Annexe 4 - Diagnostic faune flore (BIOTOPE, Mars 2019).

9. Engagement et signature

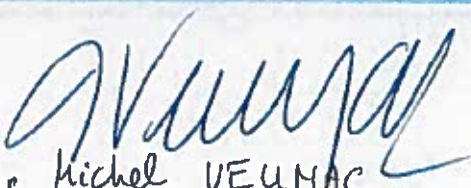
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

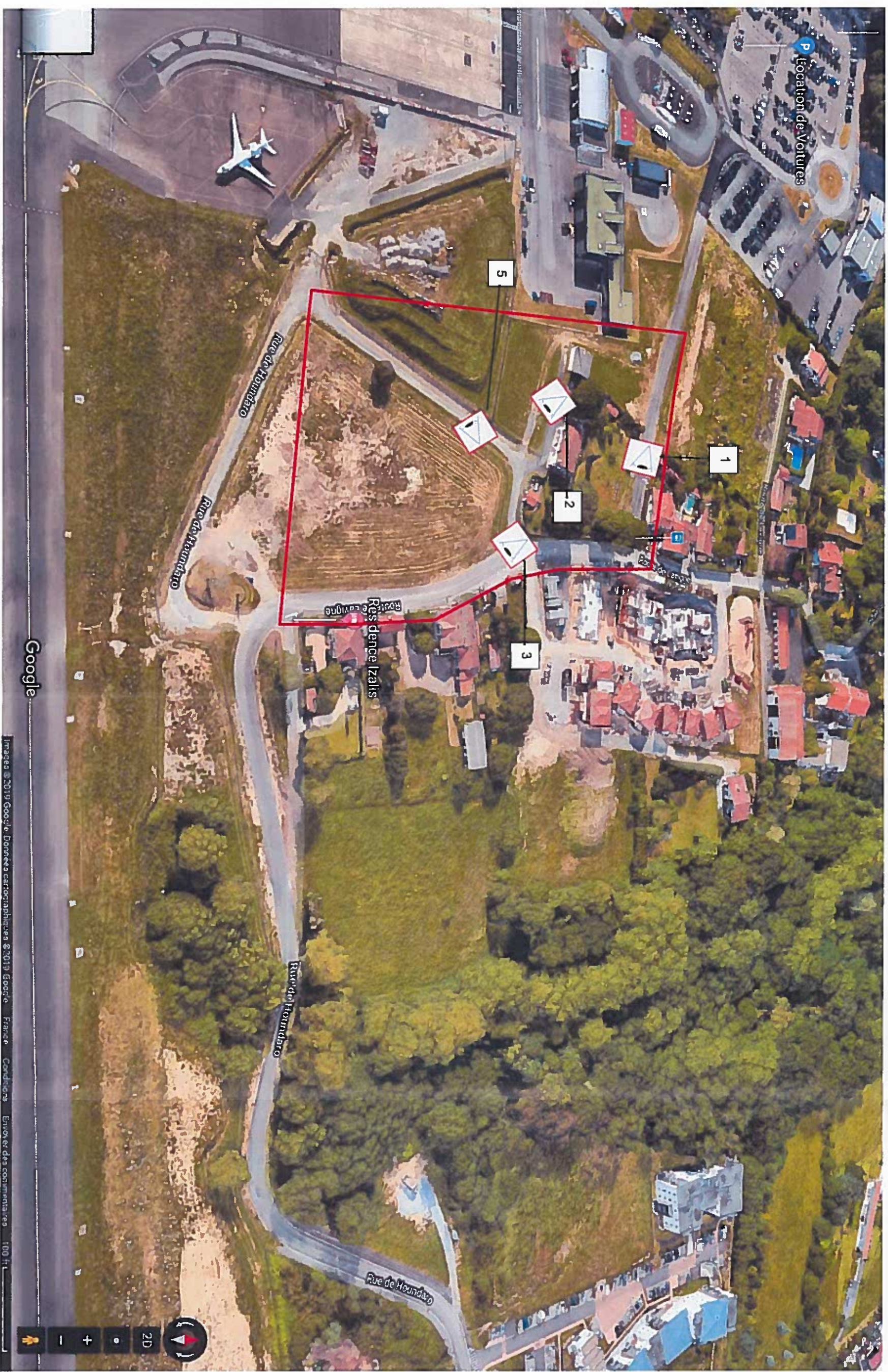
le,

Signature


M^r Michel VEUNAC

Annexe 1 : Documents réglementaires

Reportage photographiques de l'environnement du projet



SMAE Aéroport de Biarritz – Parking G7 Low Cost – Dossier de cas par cas



1 – Photo prise depuis la route de Lavigne vers l'accès de l'aéroport (ARTELIA, 2019)



2 – Photo prise depuis la route de Lavigne (ARTELIA, 2019)



3 – Photo prise depuis la route de Lavigne (ARTELIA, 2019)



4 – Photo prise depuis la route de Lavigne (Street view, Google map mai 2016)



5– Photo prise depuis la route de Lavigne (Street view, google map, aout 2017)

Aéroport Biarritz Pays Basque -
Réalisation du parking low cost

Plan de situation

Affaire N°4 36 2352

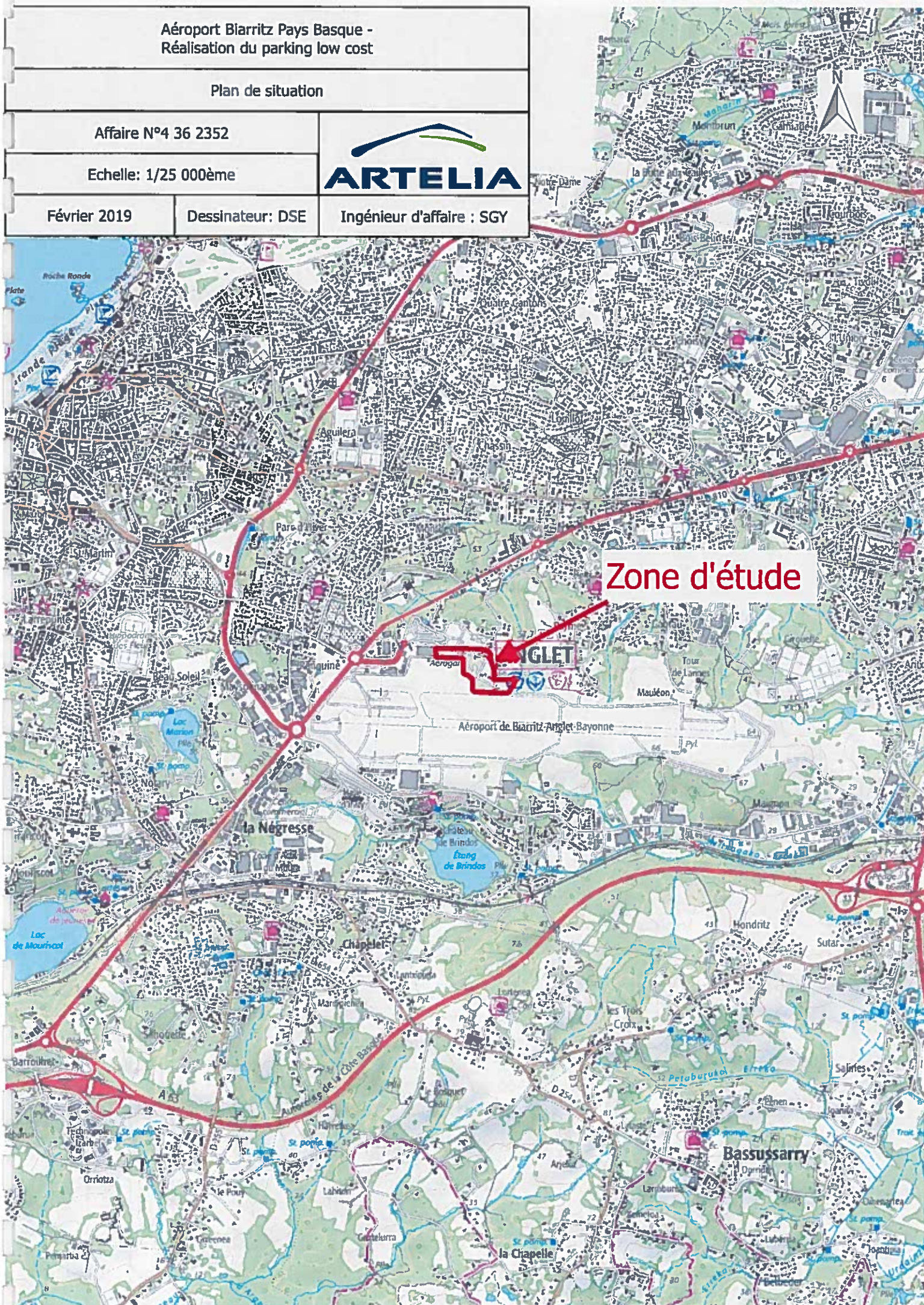
Echelle: 1/25 000ème

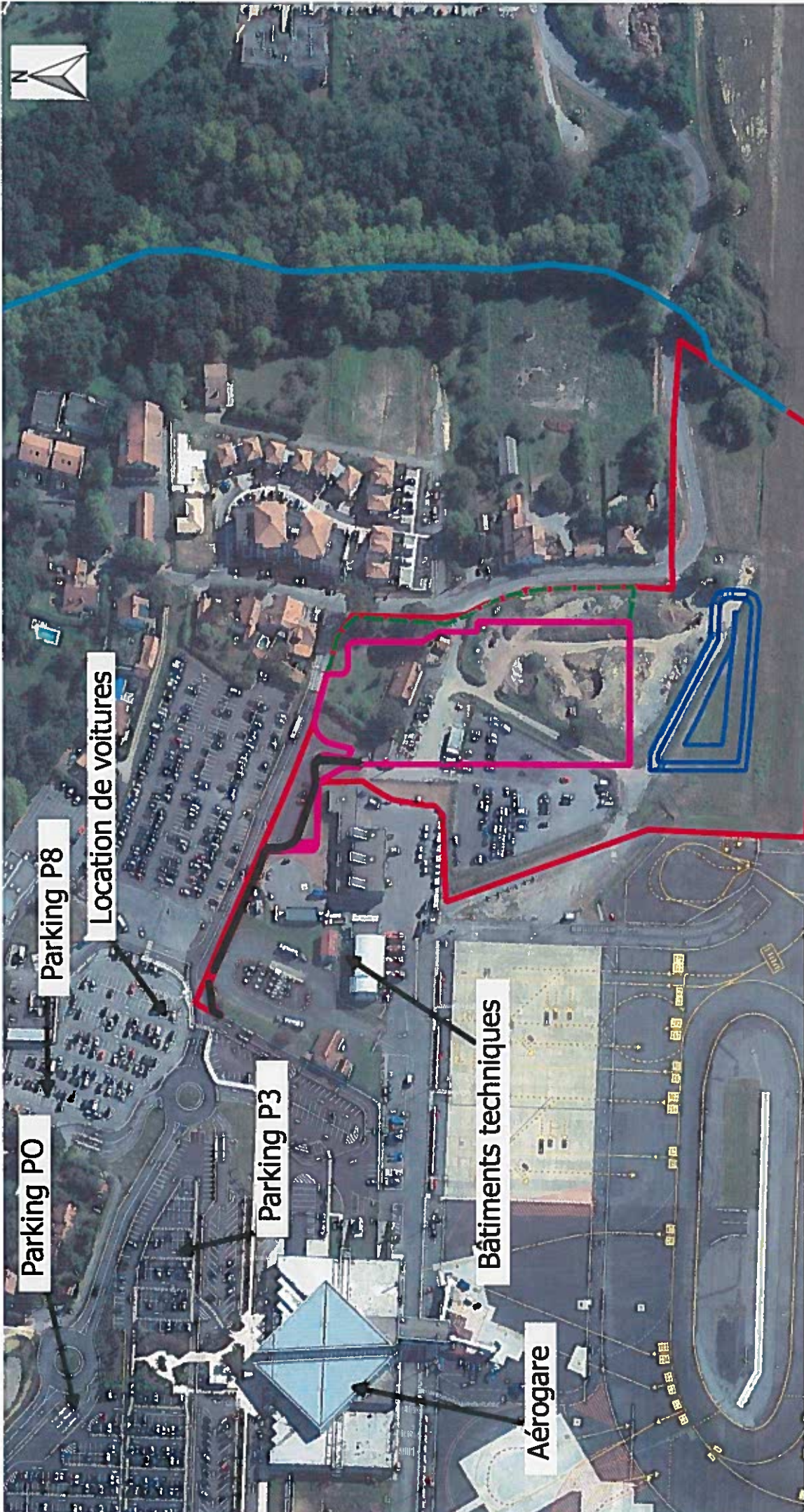
Février 2019

Dessinateur: DSE



Ingénieur d'affaire : SGY





Parking P0

Parking P8

Location de voitures

Parking P3

Bâtiments techniques

Aérogare

Aéroport Biarritz Pays Basque -
Réalisation du parking low cost

Plan des abords du projet

Affaire N°4 36 2352

Echelle: 1/2 500ème

Avril 2019

Dessinateur: DSE

Ingénieur d'affaire : SGY

Légende

- Implantation parking
- Merlon paysager
- Emprise bassin
- Cheminement piéton
- Hydrographie
- Périmètre d'étude



Aéroport Biarritz Pays Basque -
Réalisation du parking low cost

Plan de localisation des sites Natura 2000

Affaire N°4 36 2352

Echelle: 1/50 000ème

Février 2019

Dessinateur: DSE

Ingénieur d'affaire : SGY



ARTELIA

Rochers de Biarritz : Le Bouccalot et la Roche ronde
FR7212002

Zone d'étude

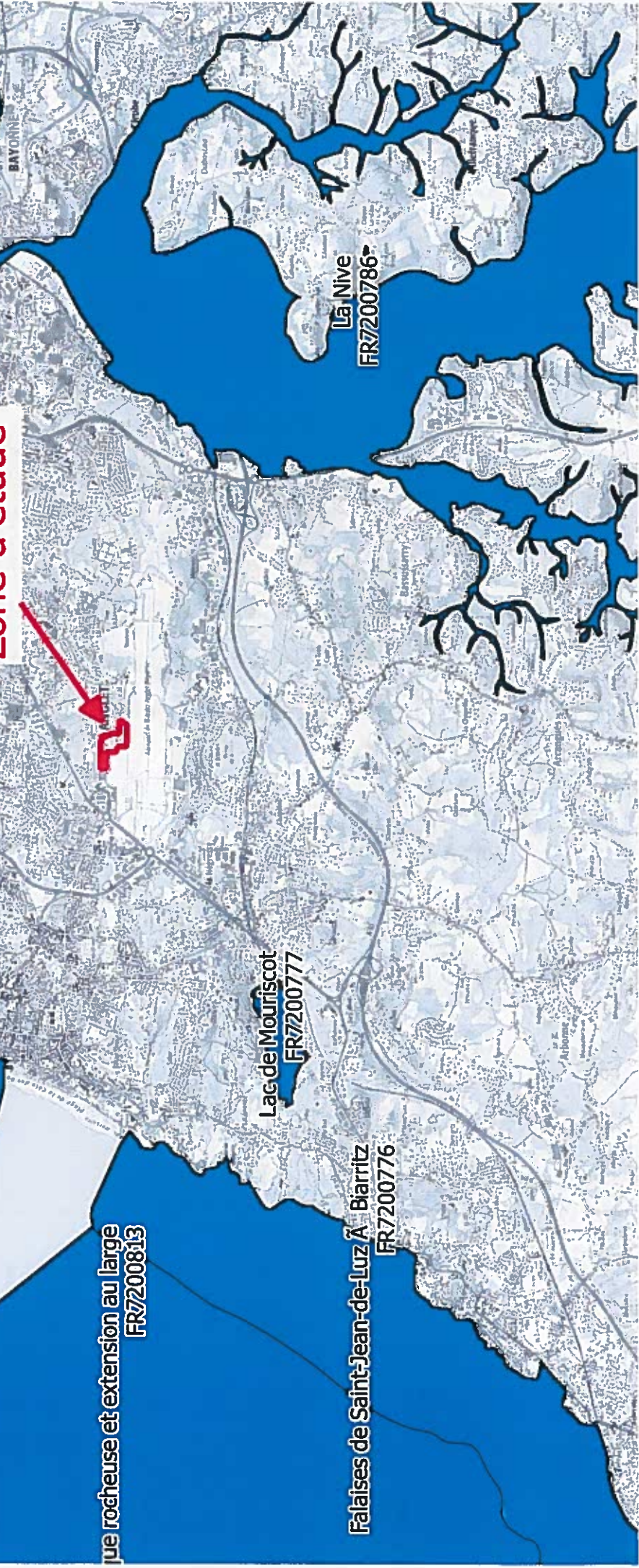
que rocheuse et extension au large
FR7200813

Lac de Mouriscot
FR7200777

Falaises de Saint-Jean-de-Luz À Biarritz
FR7200776

La Nive
FR7200786

L'Adour
FR7200724



Annexe 2 : Permis de démolition



Arrêté n° 2018/ 2 3 6 4
PERMIS DE DEMOLIR
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

EN

Demande déposée le 13/04/2018		N° PD06402418B0009
Par :	SYNDICAT MIXTE AEROPORT BIARRITZ-ANGLET-	Nb de bâtiment : 3
Représentée par :	BAYONNE	
Demeurant :	M. VEUNAC Michel	
Pour :	7, esplanade de l'Europe - 64600 ANGLET	
Sur un terrain sis à :	Démolition totale 28, route de Lavigne (CV 338)	

Le Maire d'ANGLET,

Vu la demande de permis de démolir susvisée.
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R.421.26 et suivants.
Vu le Décret 2014-1661 du 29 Décembre 2014.
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14 Juin 2013, modifié le 27 Septembre 2013, mis à jour le 26 Mai 2015, modifié le 23 Septembre 2015, modifié le 13 Avril 2016, modifié le 21 Décembre 2016, modifié le 8 Avril 2017, modifié le 23 Septembre 2017, mis à jour le 16 Mars 2018 et notamment le règlement de la zone U1.
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 Juillet 2007 instaurant le permis de démolir sur tout le territoire communal.

ARRETE

Le permis de démolir est accordé pour l'immeuble décrit dans la demande susvisée

Conditions particulières :

Le bénéficiaire de l'autorisation observera les prescriptions de l'arrêté municipal du 1^{er} Octobre 2007.
La démolition, une fois commencée, devra être poursuivie sans interruption jusqu'au niveau du sol.

ANGLET, le 07 NOV. 2018
Le Maire,

Claude OLIVE
Maire d'ANGLET

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions définies aux articles L.2131.1 et 2131.2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La transmission est effectuée le : 09 NOV. 2018

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATION - A LIRE ATTENTIVEMENT

- DROITS DES TIERS : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment : obligations contractuelles : servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'enclavement, de mitoyenneté ou de passage, règles figurant au cahier des charges du lotissement...) qu'il appartient au bénéficiaire de l'autorisation de s'acquiescer. **- VALEUR :** Le permis est délivré à la démolition ne portant pas atteinte au droit de propriété des tiers, à l'exception de la démolition de la zone U1. **- ATTACHAGE :** L'annexion du permis doit être effectuée sur le terrain par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier, et ce conformément aux dispositions de l'article R.421.26 du Code de l'Urbanisme. **- DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** Le bénéficiaire d'un permis de démolir peut saisir le Tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la notification de la décision, et peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Maire chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les permis de démolir ou pour l'Etat. Cette dernière procède le délai de recours qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut réjet implicite).

3 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 28 Voie : Route Lavigne

Lieu-dit : Localité : Anglet

Code postal : 64400 Cedex : 1

Références cadastrales* (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4)

Préfixe : 111111 Section : 111111 Numéro : 111111

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

4 - Travaux de démolition

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

- ☒ Démolition totale
☐ Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre total de logements démolis :

5 - Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- ☐ porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
☐ porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181.1 du code de l'environnement
☐ fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411.2-4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

- (Informations complémentaires)
☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
☐ se situe dans les abords d'un monument historique

6 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.³
Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

A Anglet
Le : 12/06/2018


Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu de démolition.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☐

1 Les informations et plans (ou liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

2 En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

3 Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire ou du des propriétaires ;
- vous êtes titulaire ou du des propriétés ;
- vous êtes titulaire ou du des propriétés ;

vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2985 m²

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 14 m²

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 30 m²

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 85 m²

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de démolir

Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande
et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été
fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'état chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Vous devez fournir selon les cas quatre ou cinq exemplaires de la demande et des pièces qui l'accompagnent (Art. R423-2 b) du code
de l'urbanisme).

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
☒	PD1. Un plan de situation du terrain (Art. R. 451-2 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☒	PD2. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver (Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☒	PD3. Une photographie du ou des bâtiments à démolir (Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

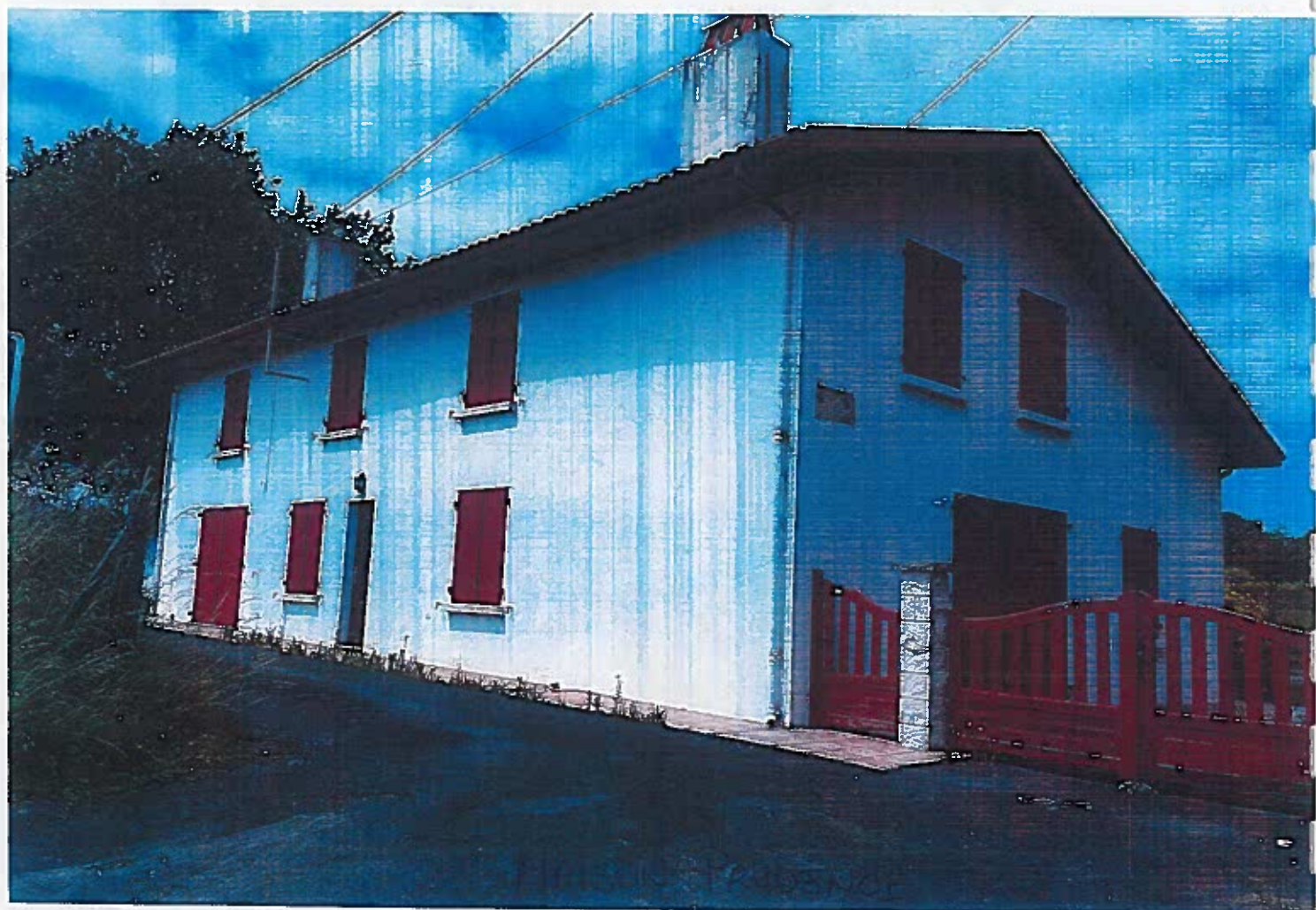
2) Pièces à joindre selon la nature et / ou la situation du projet :

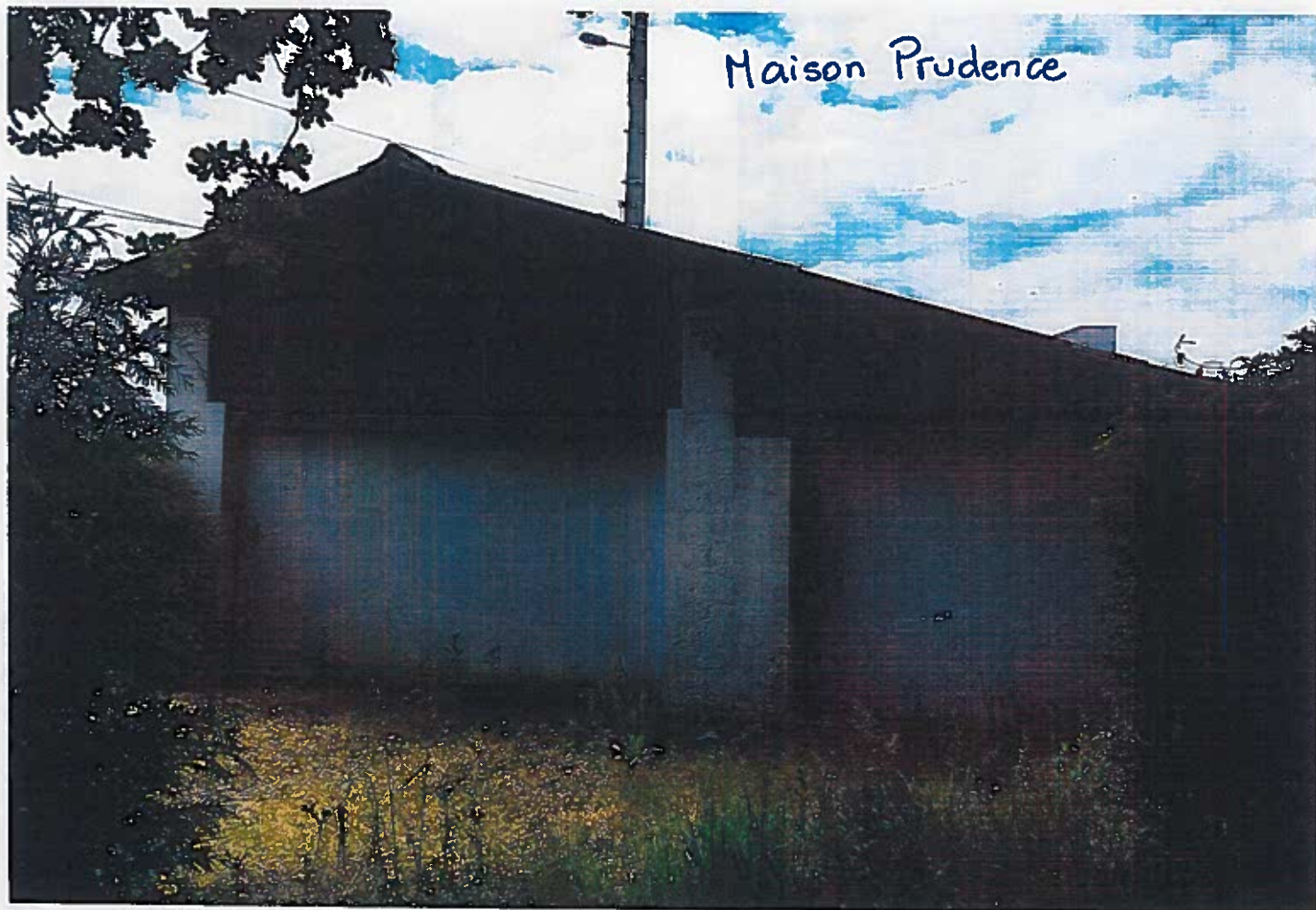
	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :		
☐	PD4. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée (Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐	PD5. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures (Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :		
☐	PD6. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée (Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐	PD7. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures (Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐	PD8. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment (Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques :		
☐	PD9. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé (Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :		
☐	PD10. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement (Art. R. 451-5 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :		
☐	PD11. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'article R. 414-23 du code de l'environnement (Art. R. 451-6 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Maison Prudence











Haison Prodesse

Annexe 3 : Plan de circulation

AEROPORT BIARRITZ PAYS BASQUE

Réalisation du parking low cost

LEGENDE

- Sens de circulation des véhicules
- Sens de circulation des piétons

Sens de circulation

Affaire N° : 4362352

Echelle : 1250



Mars 2019

Dessinateur : DSE

Ingénieur-Responsable de mission : SGY



Annexe 4 : Diagnostic Faune flore



SMAE Aéroport de Biarritz Anglet Bayonne

Mars 2019

Mise à jour du diagnostic
faune-flore au droit du futur
parking construit en
prévision du sommet du G7



Citation recommandée	Biotope, 2019, SMAE Aéroport de Biarritz Anglet Bayonne. Mise à jour du diagnostic faune-flore au droit du futur parking construit en prévision du sommet du G7. SMAE Aéroport de Biarritz Anglet Bayonne. 44 pages.	
Version/Indice	V0	
Date	13/03/2019	
Nom de fichier	AeroportBAB_Diag_faune-flore_Parking-G7_2019_BIOTOPE	
N° des contrats	DEV180600521_1	
Maître d'ouvrage	SMAE Aéroport de Biarritz Anglet Bayonne 7, Esplanade de l'Europe 64000 ANGLET	
Interlocuteur(s)	Monsieur Gérard Fernandez	Contact: g.fernandez@biarritz.aeroport.fr
Biotope, Responsable du projet	Damien Uster	Contact : duster@biotope.fr Tél : +33 (0)5 59 12 21 21

Sommaire

1 Contexte	5
2 Méthodologie	7
1 Point méthodologique	8
2 Niveaux d'enjeux écologiques	9
3 Résultats	11
1 Analyse du contexte environnemental du site	12
1.1 Contexte général du patrimoine écologique	12
1.2 Résultats des inventaires de terrain	13
2 Synthèse des enjeux	26
3 Conclusion du prédiagnostic	26
4 Caractéristiques du projet	27
5 Proposition de mesures d'intégration environnementale du projet	29
5.1 Mesures en phase chantier	29
5.2 Intégration, dans la conception du projet, de composantes favorable à l'accueil de la biodiversité	33
6 Conclusion	36

Liste des illustrations

Figure 1 : Carte des zonages naturels	12
Figure 2 : Illustrations des habitats de l'aire d'étude, photos prises sur site sauf mention contraire © Biotope	14
Figure 3 : Carte des habitats	15
Figure 4 : Illustrations de la flore à enjeux, photos prises sur site sauf mention contraire © Biotope	17
Figure 5 : Carte de la flore à enjeux	18
Figure 6 : Point d'eau potentiellement favorable à la reproduction des amphibiens ubiquistes	20
Figure 7 : Lézard des murailles ; photo prise hors site ©J. Bonnaud.	22
Figure 8 : Couleuvre verte et jaune (juvénile) ; photo prise hors site ©J. Bonnaud.	22
Figure 9 : Habitat potentiellement favorable aux reptiles anthropophiles.	22
Figure 10 : Cisticole des joncs ; photo prise hors site ©J. Bonnaud.	24
Figure 11 : Chardonneret élégant ; photo prise hors site ©J. Bonnaud.	24
Figure 12 : Prairie de fauche rudéralisée, favorable au Cisticole des joncs	24

Figure 13 : Cartographie des enjeux faune -Biotope	25
Figure 14 : Principe de la haie double	34
Figure 15 : Aperçus des sondages pédologiques réalisés, photos prises sur site sauf mention contraire © Biotope	42

1

Contexte



1 Contexte

Le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Biarritz-Anglet-Bayonne porte un projet de création de parking à l'Est de la zone des terminaux.

En prévision de ces travaux et afin d'alimenter le formulaire cas par cas actuellement rédigé par Artelia, le syndicat Mixte de l'Aérodrome de Biarritz souhaite disposer d'une vision globale de la sensibilité environnementale du site. Cette dernière permettra d'identifier les principaux enjeux environnementaux à intégrer dans le cadre de la définition du projet.

Dans ce cadre Biotope s'est vu confier la réalisation d'une mise à jour du prédiagnostic faune-flore réalisé à l'automne 2016. La compilation et l'analyse des données collectées permet de réaliser une évaluation actualisée des enjeux écologiques (avérés ou pressentis) et d'établir une cartographie des sensibilités faune-flore.

2

Méthodologie

2 Méthodologie

1 Point méthodologique

L'objectif de la présente mission est d'analyser, via une compilation bibliographique des données existantes et un nombre restreint de visites sur site, les enjeux faunistiques et floristiques avérés ou potentiels au droit de la zone devant faire l'objet de travaux. Cette intervention a pour objectif d'alerter le maître d'ouvrage sur l'existence d'éventuelles implications réglementaires à prendre en compte dans le cadre des dossiers en cours d'élaboration.

A partir de l'ensemble des éléments collectés, une liste d'espèces à enjeux et une localisation des secteurs à enjeux ainsi que des zones à contraintes et potentialités, si elles existent, sont rapportées au maître d'ouvrage. Ce diagnostic sommaire ne saurait toutefois se substituer aux inventaires précis qui pourraient s'avérer nécessaires, conformément à la réglementation et aux attentes des services instructeurs, en période optimale d'expression de la faune et de la flore (printemps notamment), avec une pression de prospection supérieure.

La période de réalisation des inventaires (22 février pour la flore et les habitats, et 25 février 2019 pour la faune) n'a pas permis de réaliser un état des lieux exhaustif de la faune et de la flore (la période optimale d'expression des espèces couvrant généralement le printemps et l'été).

Tableau 1 : Caractéristiques des prospections

Nature du suivi	Dates de prospection	Conditions météorologiques	Intervenants
Végétation, flore et ZH	22/02/2019	Doux et ensoleillé	Frédéric Mora
Faune	25/02/2019	Doux et ensoleillé	Julien Bonnaud

On rappellera que ce site avait déjà fait l'objet d'un prédiagnostic à l'automne 2016 (28 octobre 2016 pour la faune et 14 novembre 2016 pour la flore) dans le cadre des études relatives au projet de mise aux normes des rejets d'eaux pluviales de l'Aéroport. Ces investigations avaient également été réalisées hors période optimale de visibilité de la faune et de la flore.

Le site ayant récemment été remanié, une mise à jour de l'état actuel s'est avérée nécessaire.

Dans le cadre de ce diagnostic, ont été réalisés :

- Un bilan bibliographique synthétique des données publiques disponibles sur le site d'étude (périmètres réglementaires et d'inventaires DOCOB du site Natura 2000, base de données : <http://www.faune-aquitaine.org/>, etc.).
- Une expertise de terrain sur l'aire d'étude pour identifier les habitats naturels présents, la flore invasive présente, et les potentialités d'accueil pour la flore patrimoniale (espèces protégées, espèces rares et menacées, déterminant ZNIEFF) ;
- Une expertise de terrain sur l'aire d'étude pour identifier les zones humides en présence et comparer les résultats avec ceux établis pour le Dossier Loi sur l'eau dans le cadre d'aménagements hydrauliques sur l'aéroport)
- Une expertise de terrain ciblant les potentialités d'accueil de la faune et l'analyse, in situ des capacités d'accueil des milieux pour ces espèces, eu égard aux données disponibles par ailleurs à proximité (les données collectées lors de l'inventaire faune-flore du dossier loi sur l'eau ont été exploitées).

2 Niveaux d'enjeux écologiques

La qualification des niveaux d'enjeux potentiels du site d'étude suit la logique et l'échelle suivantes :

Niveau d'enjeu	Commentaire
FORT	Espèces de faune ou de flore
	Présence d'au moins un milieu favorable au groupe biologique considéré (secteur dominé par les milieux naturels spontanés)
	Diversité pressentie importante
	Présence d'au moins une espèce très rare/très menacée (= liste rouge UICN régionale ou nationale : EN, CR, ou outil équivalent) au sein des cortège(s) associé(s)
	Habitats
FORT	Habitat (semi-)naturel très rare et menacé en France et dans la région administrative du site d'étude
	Espèces de faune ou de flore
	Présence d'au moins un milieu favorable au groupe biologique considéré (secteur dominé par les milieux naturels spontanés)
	Diversité pressentie importante
	Présence d'au moins une espèce rare/ menacée (= liste rouge UICN régionale ou nationale : VU, ou outil équivalent) au sein des cortège(s) associé(s)
MOYEN	Habitats
	Habitat (semi-)naturel rare et menacé dans la région administrative du site d'étude
	Espèces de faune ou de flore
	Présence d'au moins un milieu favorable au groupe biologique considéré (secteur dominé par les milieux naturels spontanés)
	Diversité pressentie importante
MOYEN	Cortège(s) associé(s) principalement constitué(s) d'espèces communes, présence de quelques espèces moins fréquentes (= liste rouge UICN régionale ou nationale : NT, ou outil équivalent)

2 Méthodologie

FAIBLE	Habitats Habitat (semi-)naturel fréquent mais menacé OU habitat rare mais non menacé dans la région administrative du site d'étude
	Espèces de faune ou de flore Présence d'au moins un milieu favorable au groupe biologique considéré (secteur occupé par une mosaïque de milieux naturels et de milieux artificiels) Faible diversité pressentie Cortège(s) associé(s) constitué(s) d'espèces communes (= liste rouge UICN régionale ou nationale : LC, ou outil équivalent)
	Habitats Habitat (semi-)naturel fréquent et non menacé en France et dans la région administrative du site d'étude
	Espèces de faune ou de flore Absence de milieu favorable au groupe biologique considéré, qui est donc présumé absent du site d'étude (secteur dominé par une occupation du sol urbaine ou industrielle)
NEGLIGEABLE	Habitats Milieu très artificialisé (route, parking goudronné...) peu favorable à la biodiversité
Dans le cadre de la synthèse globale des enjeux écologiques, la règle de l'enjeu le plus fort est privilégiée. Ainsi, chaque secteur du site d'étude acquiert le niveau d'enjeu de l'enjeu le plus fort qu'il accueille.	

Tableau 2 : Tableau explicatif des niveaux d'enjeu

3

Résultats

3 Résultats

1 Analyse du contexte environnemental du site

1.1 Contexte général du patrimoine écologique

L'aire d'étude n'est directement concernée par aucun zonage réglementaire, d'inventaire ou Natura 2000.

Le site le plus proche géographiquement est le site Natura 2000 « La Nive », située à 1,5 km néanmoins, on note que les cours d'eau situés à proximité de l'aire d'étude sont dans un autre bassin versant, celui de l'Aritraque.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Aquitaine a été établi en octobre 2015. L'aire d'étude s'inscrit dans un secteur identifié comme « zones urbanisées supérieure à 5 ha ». A noter à proximité les marais de la Nive (moins de 2 km) et le lac de Mouriscot (3,5 km environ) qualifiés comme réservoir de biodiversité des milieux humides de la Trame Verte et Bleue.

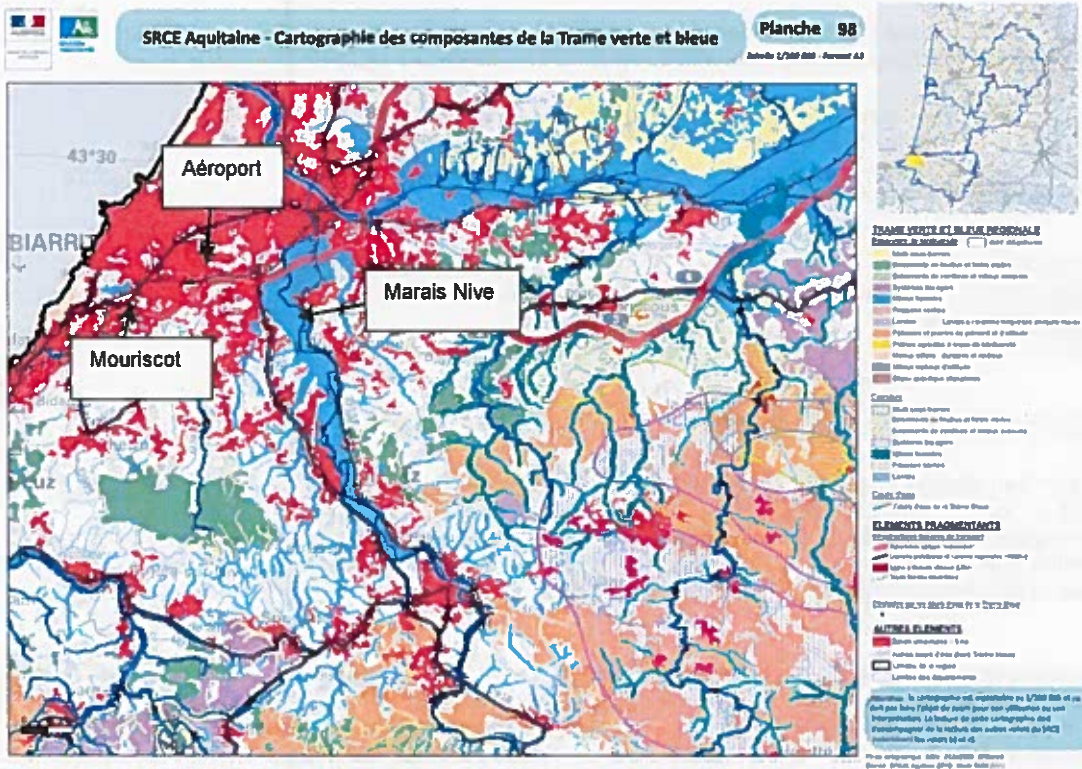


Figure 1 : Carte des zonages naturels

3 Résultats

1.2 Résultats des inventaires de terrain

Contexte écologique et habitats présents

Principaux habitats semi-naturels à artificiels présents

La zone d'étude est constituée majoritairement de milieux artificialisés à anthropisés.

En effet, toute la zone au nord du chemin qui traverse la zone d'ouest en est, a été fortement modifiée depuis les inventaires menés en 2016. La partie à l'ouest du chemin orienté nord-sud correspond désormais à un parking. Le secteur à l'ouest du chemin orienté nord-sud a été majoritairement remblayée sous deux merlons très élevés de remblais de terre végétale. Sur la même zone, d'autres secteurs servent au dépôt de matériaux inertes (matériau et matériel de BTP, déchets inertes issus de la démolition). Seule une bordure au nord-est du secteur a été épargnée : elle correspond à une ancienne prairie fraîche pâturée à Fétuque roseau (*Schenodorus arundinaceus*) et Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*).

Le secteur au sud de la clôture de l'aéroport a semble-t-il peu évolué : il correspond à une prairie mésophile à fraîche fauchée et perturbée (nombreux patches d'Herbe de la pampa).

La zone d'étude comprend de nombreux fossés de collecte et d'évacuation des eaux pluviales. Observés à distance, des tronçons de fossés de l'aéroport doivent rester en eau une partie assez importante de l'année, comme en témoigne la présence de la roselière à Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*).

Enjeux de
conservation

**FAIBLE (prairies, roselières) à NUL (habitats
artificialisés)**

Zones humides

Le Dossier Loi sur l'eau dans le cadre des aménagements hydrauliques sur l'aéroport de Biarritz a délimité en zones humides l'ensemble du secteur recouvert désormais par les merlons de terre végétale, les secteurs de dépôts de matériaux inertes et la prairie relictuelle hygrocline à Menthe à feuilles rondes. En 2016, un sondage pédologique avait été réalisé qui ne révélait pas la présence de traits d'oxydoréduction mais d'une nappe d'eau proche de la surface.

Compte tenu de la présence des remblais, d'un chemin très tassé par le passage des engins, il n'a été possible de réaliser sur l'ancienne zone humide surfacique, qu'un seul sondage pédologique au droit de la prairie relictuelle hygrocline. Par ailleurs deux autres sondages pédologiques ont été réalisés au bord du fossé longeant le chemin orienté est-ouest, sur des niveaux topographiques bien inférieurs à ceux du terrain originel correspondant à l'ancienne zone humide. Aucun des trois sondages réalisés ne témoigne d'un sol de zones humides. Il s'agit de sols sablo-limoneux dépourvus de tout trait rédoxique sur les 50 premiers centimètres de sol. Ces constatations pédologiques ne mettent donc pas en évidence la présence actuelle d'une zone humide au sens réglementaire du terme.

Par ailleurs, les fossés présents sur le site sont des fossés collecteurs des eaux pluviales en contexte de plateau. Ils ne sont donc pas à considérer comme des zones humides, car conformément à l'article R.211-108 du Code de l'environnement, la définition des zones humides n'est pas applicable aux cours d'eau, plans d'eau et canaux, ainsi qu'aux infrastructures créées en vue du traitement des eaux usées ou des eaux pluviales. Les

3 Résultats

roselières à Massettes à larges feuilles ponctuelles ou linéaires occupant des secteurs de fossés où l'eau a tendance à s'accumuler ne sont donc en principe pas non plus à considérer comme des zones humides.

Figure 2 : Illustrations des habitats de l'aire d'étude, photos prises sur site sauf mention contraire © Biotope



Merlon de remblai de terre
végétale



Dépôt de matériau inerte de
construction



Route bordée d'un fossé



Prairie relictuelle hygrocline
à Menthe à feuilles rondes



Prairie mésophile fauchée
rudéralisée

3 Résultats

SMAE Aéroport de Biarritz
Anglet Bayonne
Mars 2018

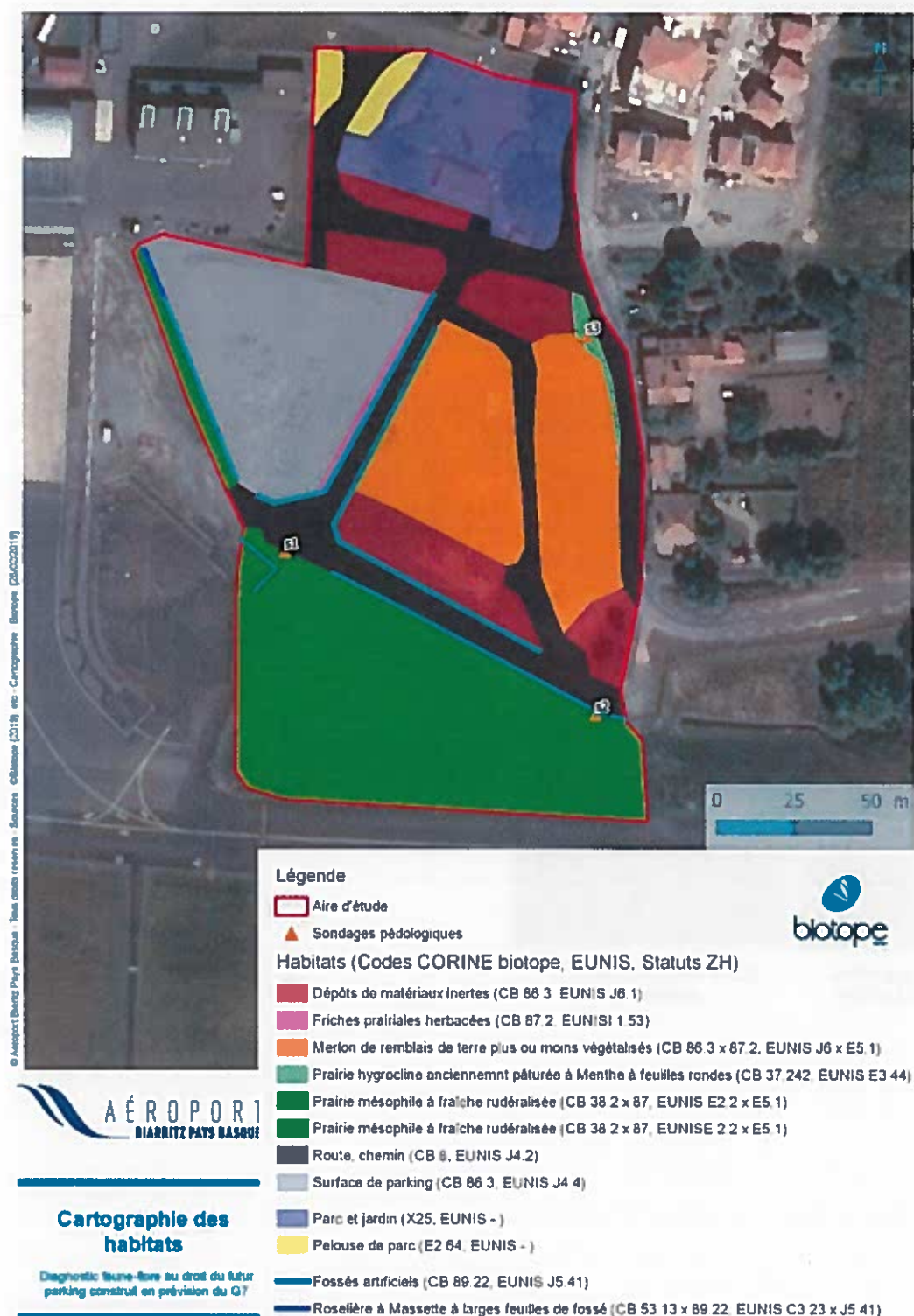


Figure 3 : Carte des habitats

Mise à jour du diagnostic faune-flore au droit du futur parking construit en prévision du

3 Résultats

Flore

Diversité		Faible Moyenne/Forte
Habitats d'espèces	Principales espèces présentes à retenir	
Cortège des friches et milieux rudéraux	Carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>) Cardère (<i>Dipsacus fullonum</i>) Panais (<i>Pastinaca sativa</i>)	
Cortège des espèces exotiques envahissantes (appelées communément invasives)	Brome purgatif (<i>Bromus catharticus</i>) Herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>) Laurier cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>) Oxalis à larges feuilles (<i>Oxalis latifolia</i>) Paspale distique (<i>Paspalum distichum</i>) Séneçon sud-africain (<i>Senecio inaequidens</i>) Souchet vigoureux (<i>Cyperus eragrostis</i>) Sporobole tenace (<i>Sporobolus indicatus</i>) Véronique de Perse (<i>Veronica persica</i>), etc.	
Cortège des prairies humides à fraîches	Fétuque roseau (<i>Schenodorus arundinaceus</i>) Menthe à feuilles rondes (<i>Mentha logifolia</i>) Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>)	
Cortège des fossés	Massette à larges feuilles (<i>Typha latifolia</i>) Salicaire commune (<i>Lythrum salicaria</i>) Gaillet des marais (<i>Galium palustre</i>) Souchet vigoureux (<i>Cyperus eragrostis</i>)	
Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires / photos		
La flore du site est commune à l'échelle départementale ou régionale et peu diversifiée (74 espèces inventoriées). Le site abrite un important cortège d'espèces exotiques envahissantes (voir liste ci-dessus et carte). Une espèce protégée non patrimoniale, le Lotier velu (<i>Lotus hispidus</i>), est également à considérer comme potentielle sur l'aire d'étude, au regard d'un habitat présent qui lui est favorable (prairie mésophile à strate basse, développée sur un sol sablo-limoneux, le long de la clôture de l'aéroport) et de la présence avérée de l'espèce plus à l'est, à proximité de la zone d'étude. L'espèce, qui est une annuelle fleurissant à partir de mai, n'a pas pu être observée en raison de la date très précoce de l'expertise botanique. Le Lotier velu est une espèce assez commune dans l'ex-région Aquitaine et classée LC sur la récente Liste rouge de la flore vasculaire d'Aquitaine. Elle représente un enjeu faible de conservation.		
Enjeu de conservation		FAIBLE

3 Résultats

SMAE Aéroport de Biarritz
Anglet Bayonne
Mars 2019

Figure 4 : Illustrations de la flore à enjeux, photos prises sur site sauf mention contraire © Biotope



Herbe de la pampa



Oxalis à larges feuilles sur bord de fossé



Lotier velu (photo prise hors site)

3 Résultats

SMAE Aéroport de Biarritz
Anglet Bayonne
Mars 2019



© Aéroport Biarritz Pays Basque - Tous droits réservés - Biarritz - Cartographie - Biotope (2003/2019)

AÉROPORT
BIARRITZ PAYS BASQUE

Cartographie de la flore à enjeux

Diagnostic faune-flore au droit du futur parking construit en prévision du G7

Légende

Aire d'étude

Habitat potentiel pour le Lotier velu espèce protégée

Flore invasive

- Bromes purgatif
- Herbe de la pampa
- Laurier-sauce

- Oxalis à feuilles larges
- Paspale distique
- Sénéçon sud-africain
- Souchet vigoureux
- Sporobole tenace
- Véronique de Perse

biotope

Figure 5 : Carte de la flore à enjeux

biotope

Mise à jour du diagnostic faune-flore au droit du futur parking construit en prévision du

Amphibiens

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Diversité (probable)

Faible Moyenne/Forte

Cortèges
d'espèces et
habitats

Principales espèces présentes à
retenir

Utilisation des milieux

Espèces
ubiquistes

Aucune espèce d'amphibien n'a été
contactée en raison d'inventaires
diurnes réalisés hors période optimale
de visibilité.

Espèce potentiellement présente
dont certaines avérées à proximité
immédiate du site

- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) / PN
- Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) / PN
- Crapaud épineux (*Bufo spinosus*) / PN
- Grenouille commune (*Pelophylax kl. esculentus*) / PN

En présence d'habitats récents et dégradés, les potentialités d'accueil sont très limitées. Néanmoins, les fossés très encombrés par une végétation herbacée laissent parfois entrevoir quelques trous d'eau potentiellement favorables pour la reproduction d'espèces peu exigeantes et souvent qualifiée « d'espèces pionnières » comme le Triton palmé, l'Alyte accoucheur, le Crapaud épineux ou la Grenouille commune. Également, les zones de dépôt de gravats et autres déchets offrent des potentialités d'accueil en tant qu'habitat terrestre pour l'Alyte accoucheur. Ce crapaud est protégé à l'instar des habitats qu'il occupe. Il est très commun et localement abondant dans les Pyrénées-Atlantiques. Les études antérieures réalisées par Biotope ont révélé que cette espèce est bien présente au sein de l'aéroport.

Légende des abréviations : PN : protection nationale des individus et des habitats

Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires/photos

La présence d'une population d'Alyte accoucheur, révélée lors de précédentes études à proximité immédiate de l'aire d'étude, nous permet de qualifier la présence de l'Alyte accoucheur comme probable. Les talus et les zones de dépôt créés favorisent la présence de l'Alyte accoucheur qui affectionne les milieux secs bien exposés avec des éléments au sol pour pouvoir se dissimuler. Cette espèce constitue l'enjeu batrachologique potentiel le plus important du site, tout en restant faible dans l'absolu.

Enjeu de conservation

FAIBLE

3 Résultats

Illustrations des enjeux batrachologiques, photos prises sur site sauf mention contraire © Biotope



Figure 5 : Alyte accoucheur ; photo prise hors site ©J. Bonnaud.



Figure 6 : Point d'eau potentiellement favorable à la reproduction des amphibiens ubiquistes



Figure 7 : Fossé potentiellement favorable à la reproduction des amphibiens ubiquistes

Reptiles

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Diversité (probable)

Faible Moyenne/Forte

Cortèges d'espèces et habitats	Principales espèces présentes à retenir	Utilisation des milieux
--------------------------------------	--	-------------------------

Espèces
ubiquistes

Aucune espèce de reptiles n'a été contactée au cours des inventaires en raison d'une période peu favorables aux prospections (malgré des températures exceptionnellement élevées pour un mois de février, les reptiles commencent tout juste à sortir d'hibernation).

Espèce potentiellement présente
dont certaines avérées à proximité
immédiate du site

- Lézard de murailles (*Podarcis muralis*) / PN
- Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) / PN
- Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) / PN

Les amas de gravats et autres matériaux constituent un des habitats artificiels du Lézard des murailles et potentiellement des deux espèces de serpents qui sont connus dans les environs (Couleuvre verte et jaune et Couleuvre à helvétique). Les surfaces d'habitats sont très restreintes et localisées. Les dépôts de sables et autres substrats meubles constituent des habitats de pontes très attractifs pour le Lézard des murailles. De même, les talus de végétaux sont susceptibles de constituer des sites de pontes favorables pour les deux espèces de couleuvres précédemment citées. Les milieux humides constitués par les fossés artificiels sont potentiellement favorables pour les deux Couleuvres.

Légende des abréviations : PN : protection nationale des individus et des habitats

Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires/photos

La présence d'habitats bien exposés et offrant de nombreux abris constitue un élément favorable à la présence de reptiles les plus communs de la région dont le Lézard des murailles en est le plus illustre représentant. Les habitats potentiellement fréquentés sont totalement artificiels et issus de matériaux inertes.

Enjeu de
conservation

FAIBLE

3 Résultats

Illustrations des enjeux herpétologiques, photos prises sur site sauf mention contraire © Biotope



Figure 7 : Lézard des murailles ; photo prise hors site ©J. Bonnaud.



Figure 8 : Couleuvre verte et jaune (juvénile) ; photo prise hors site ©J. Bonnaud.

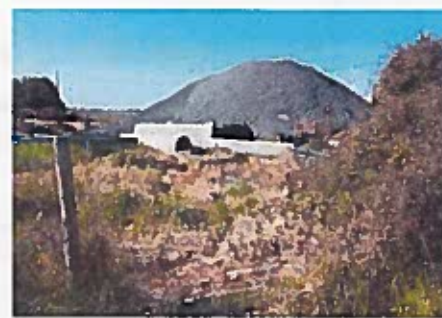


Figure 9 : Habitat potentiellement favorable aux reptiles anthropophiles.

Oiseaux

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Diversité		
Faible Moyenne/Forte		
Cortèges d'espèces et habitats	Principales espèces à retenir	Utilisation des milieux

Oiseaux des milieux semi-ouverts	- Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>) / PN - Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>) / PN	Les oiseaux des milieux semi-ouverts constituent l'unique cortège présent sur le site. Au sein de ce dernier, il est possible de distinguer deux unités paysagères : une zone de prairie de fauche rudéralisée située au sud (au sein de l'emprise aéroportuaire) et une zone rudérale située au nord-est. La prairie de fauche est favorable au Cisticole des joncs (PN), un couple a été observé et il est probable que celui-ci s'y reproduise dans les mois à venir. Cette prairie est également favorable à l'hivernage du Pipit farlouse espèce migratrice, dont au moins une dizaine d'individus hivernent sur le site. La zone rudérale est essentiellement exploitée par des petits groupes de Chardonnerets élégant, pour se nourrir de graines en période d'hivernage. En l'absence de végétaux arbustifs seules quelques espèces qui nichent à proximité du sol sont susceptibles de se reproduire sur le site à l'image du Cisticole des joncs.
----------------------------------	--	--

Légende des abréviations : PN : protection nationale des individus et des habitats

Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires / photos

L'avifaune du site se caractérise par des espèces communes dans ce type d'environnement. La faible superficie du site et la nature des habitats limitent son utilisation par des effectifs importants d'oiseaux et notamment pour la nidification. Les habitats les plus favorables pour l'avifaune se situent en dehors de l'aire d'étude. Néanmoins, quelques rares couples d'espèces protégées peuvent nicher d'avril à fin juin dans la prairie de fauche situés au sud de la zone d'étude (en dehors de l'emprise prévue pour le projet). Le Cisticole des joncs est une espèce patrimoniale dont l'enjeu est considéré comme moyen sur le site. Les potentialités de présence d'espèces patrimoniales supplémentaires sont très limitées.

Enjeu de conservation

FAIBLE à MOYEN (Cisticole des Joncs)

3 Résultats

Illustrations des enjeux ornithologiques, photos prises sur site sauf mention contraire © Biotope



Figure 10 : Cisticole des joncs ; photo prise hors site ©J. Bonnaud.



Figure 11 : Chardonneret élégant ; photo prise hors site ©J. Bonnaud.



Figure 12 : Prairie de fauche rudéralisée, favorable au Cisticole des joncs

Mammifères terrestres

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Diversité

Négligeable Moyenne/Forte

Le site d'étude très artificialisé n'est pas favorable à la présence des mammifères.

Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires/ photos

La faible superficie de la zone d'étude et sa localisation en dehors des milieux forestiers limite fortement l'attractivité du site pour les mammifères.

**Enjeu de
conservation**

NEGLIGEABLE

3 Résultats

SMAE Aéroport de Biarritz
Anglet Bayonne
Mars 2019

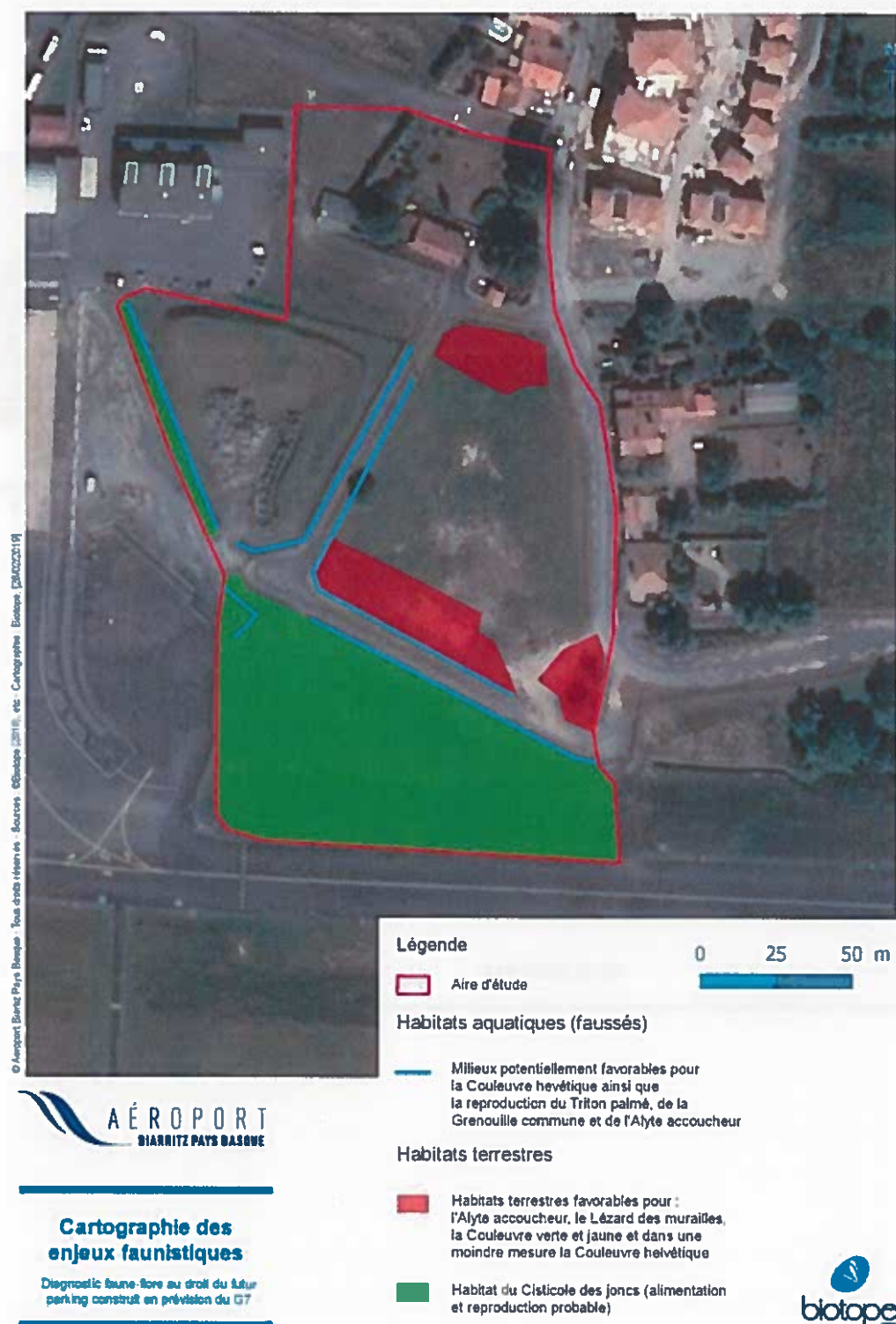


Figure 13 : Cartographie des enjeux faune -Biotope

Mise à jour du diagnostic faune-flore au droit du futur parking construit en prévision du

3 Résultats

2 Synthèse des enjeux

Thème	Sous-thème	Constat	Enjeu
Milieu naturel	Zonages du patrimoine naturel	Aucun périmètre d'inventaire d'intérêt écologique, réglementaire ou Natura 2000 à recenser au sein de l'aire d'étude ou à proximité immédiate	/
	Pré-diagnostic écologique	Habitats naturels : habitats très remaniés majoritairement artificiels	Faible
		Flore : présence potentielle du Lotier velu	Faible
		Insectes : aucune potentialité pour des espèces protégées ou patrimoniales	/
		Amphibiens : potentialités pour l'Alyte accoucheur	Faible
		Reptiles : potentialités pour plusieurs espèces communes	Faible
		Oiseaux : Potentialités de présence pour des espèces patrimoniales faibles en période de nidification	Faible
		Mammifères : aucune potentialité pour des espèces protégées ou patrimoniales	/
		Chiroptères : aucune potentialité pour des espèces protégées ou patrimoniales	/

Tableau 3 : Synthèse des enjeux

Légende	
	Pas d'enjeu particulier
	Enjeu faible
	Enjeu modéré
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

3 Conclusion du prédiagnostic

La mise à jour du prédiagnostic a permis de constater la présence d'enjeux globalement faibles à très faibles, au sein de cette zone remaniée.

Les quelques éléments méritant une attention particulière sont les suivants :

- La présence potentielle du Lotier velu ;
- La présence potentielle d'espèces communes d'amphibiens ;
- La présence potentielle d'espèces communes de reptiles ;
- La présence de la Cisticole des joncs en marge de l'aire d'étude, et d'espèces d'oiseaux commun au sein des milieux rudéralisés.

3 Résultats

4 Caractéristiques du projet

L'emprise est celle présentée sur le plan ci-après avec :

- Surface de parking 0,995 ha qui seront imperméabilisés et 2 CAF (Caniveaux à fentes préfabriqués) qui seront disposés en Est/Ouest sur le parking pour collecter les eaux vers le réseau de fossés existant qui est intercepté par le bassin ;
- Cheminement piéton permettant de se rendre à l'aérogare (empruntant des emprises aujourd'hui déjà imperméabilisées) ;
- Bassin enherbé au sud du site ;
- Réutilisation des fossés existants pour alimentation du bassin à créer
- Merlon provisoire de protection pour le sommet du G7 de 4 m de hauteur qui sera ensuite démonté, (remblaiement provisoire sur le pourtour du parking, sur ses faces ouest et sud, en terre, 1 m de largeur en crête et pentes à 1/1). Le merlon sera enlevé après le G7 et végétalisé;
- Au niveau de la zone de stockage de matériaux située à l'Ouest, la grave présente sera récupérée pour réaliser la couche du forme du parking low cost. Cet espace sera donc également restitué enherbé.

Cet élément faisant partie du dispositif permettant d'accueillir les délégations internationales lors du sommet du G7 qui aura lieu fin aout 2019, les travaux devront être terminés pour mi-juillet et se dérouleront vraisemblablement entre les mois de mai et juillet.

Total 465 places
 Parking Hypothèses :
 - Places de parking
 2 50m à l'axe des
 bandes blanches
 - Voies de circulation
 5.00m

CONTRÔLEUR DES PROJECTIONS : J. L. LAFITE

Aéroport Biarritz Pays Basque
 Réalisation de parking payant

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

Projet 10/12/17

3 Résultats

5 Proposition de mesures d'intégration environnementale du projet

Le prédiagnostic écologique a montré la présence d'enjeux écologiques globalement faibles laissant présager un faible impact du projet sur la biodiversité.

Quelques espèces méritent toutefois une prise en compte particulière au regard de leur présence potentielle sur site :

- Le cortège des amphibiens communs (dont l'Alyte accoucheur) ;
- Le cortège des reptiles communs ;
- La Cisticole des joncs et le cortège des oiseaux communs ;
- Le Lotier velu.

Au regard de ce constat plusieurs mesures d'intégration environnementale du projet sont proposées ci-après.

5.1 Mesures en phase chantier

5.1.1 Entretien préalable des surface accueillant le futur bassin

Espèce cible : Cisticole des joncs

Le planning des travaux, au regard des contraintes imposées par le sommet du G7, ne permet pas d'éviter la période de nidification de la Cisticole des joncs.

Afin d'éviter d'impacter des nichées, il est proposé de rendre impropre à la nidification, les futures emprises du bassin (et uniquement celles-ci). Pour ce faire, il pourra être envisagé d'engager dès à présent un entretien intensif des surfaces herbacées incluses dans la future emprises travaux. Celles-ci devront être tondues "à ras" avant fin mars (date des premières pontes) et régulièrement entretenues, les rendant ainsi défavorable à la nidification de l'espèce qui préfère les peuplements herbacés hauts.

Les surfaces herbacées en périphérie, non concernées par les travaux devront être laissées en l'état, maintenant ainsi un habitat favorable à la nidification de l'espèce.

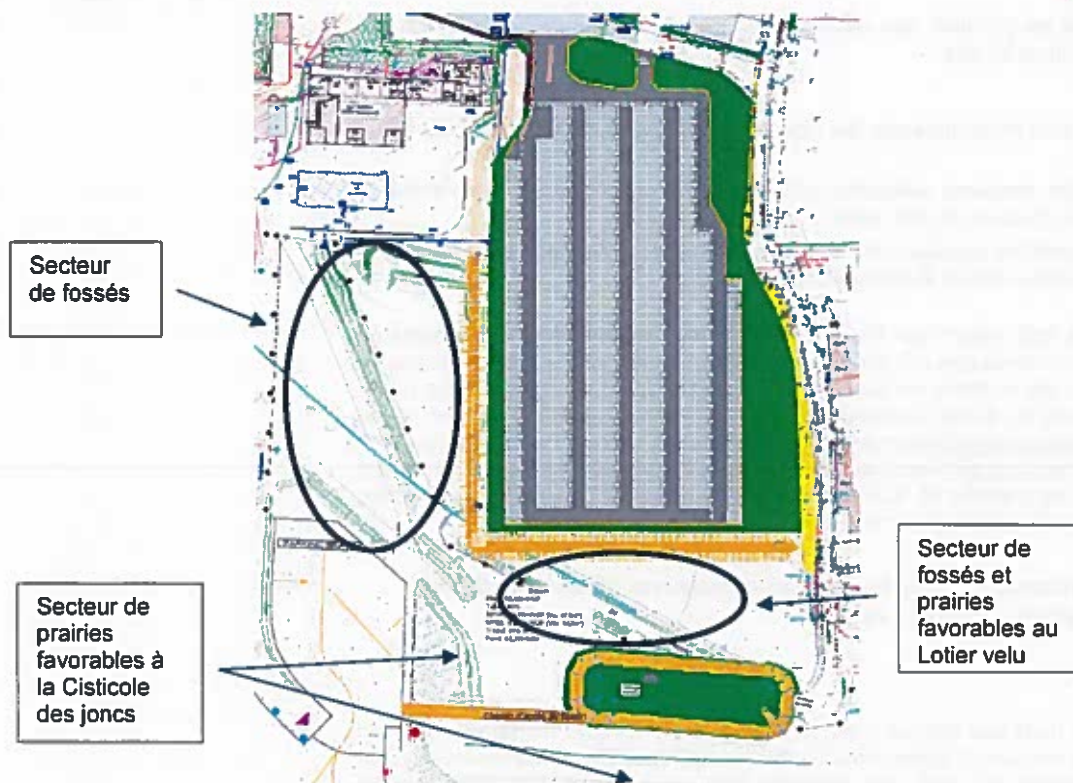
5.1.2 Préservation de certains secteurs favorables à la biodiversité

Espèces cibles : amphibiens, Lotier velu, Cisticole des joncs

Cette mesure vise à éviter les perturbations sur certains secteurs susceptibles d'abriter des espèces de Faune et de Flore à savoir :

- Un secteur de prairie favorable à la présence du Lotier velu ;
- Plusieurs fossés présentant quelques potentialités pour l'accueil des amphibiens ;
- Secteurs de prairies abritant la Cisticole des joncs.

3 Résultats



Ces secteurs seront préservés lors des travaux, et, si nécessaire, mis en défens.

5.1.3 Prise en compte des espèces végétales exotiques envahissantes

Espèces cibles : ensemble des cortèges de faune et de flore

La destruction de certaines stations d'espèces végétales exotiques envahissantes, et plus particulièrement de l'Herbe de la Pampa, sera à envisager au cas par cas. Selon le type d'espèce, plusieurs techniques de destruction pourront être utilisées (enterrement sur place ou dans une fosse sur un site à proximité, etc.).

Il conviendra également de veiller à ce que les pelles mécaniques et autres engins venant d'autres chantiers extérieurs soient "propres", de manière à éviter tout risque d'introduction de nouvelles plantes invasives. Un nettoyage préalable et une évacuation/enfouissement des terres des chenilles sera à envisager si nécessaire.

Ces précautions sont importantes dans une optique de prise en compte des enjeux faune-flore, mais également en vue de l'entretien futur des espaces verts, la dynamique importante des espèces végétales pouvant générer un surcroît de travail non négligeable pour les équipes d'entretien.

5.1.4 Précaution en phase chantier

Espèces cibles : amphibiens, faune et flore aquatique

L'une des incidences potentielles est le risque de perturbation du milieu aquatique (fossés) par l'altération de la qualité des eaux, avec le risque de mise en suspension de fines (MES) et le risque de pollution accidentelle aux hydrocarbures liée aux interventions d'engins à proximité du cours d'eau.

3 Résultats

Afin de limiter les risques de pollution des eaux superficielles, des mesures de conduite du chantier seront mises en place tel que :

- Kit anti-pollution
- Aire étanche utilisée pour le remplissage des réservoirs des engins et l'entretien, raccordée à un déshuileur
- Stockage des produits polluants effectués sur palettes de rétention en local dédié et stockage du carburant en cuve double –peau sur l'aire étanche
- Entretien régulier et contrôle quotidien des engins intervenant sur site (pas de réparation « précaire » sur les flexibles usagés et limiter le surgraissage).

Des précautions devront être prises sur l'aspect « eaux de ruissellement ». Un système d'assainissement provisoire devra être mis en place en phase chantier afin d'éviter le risque de colmatage des fossés par les matières en suspension, en s'appuyant sur une approche multi-barrière. Les préconisations du Guide technique "protection des milieux aquatiques en phase chantier" (Référence : <https://www.afbiodiversite.fr/fr/actualites/guide-technique-protection-des-milieux-aquatiques-en-phase-chantier>) les plus adaptées au contexte seront mises en place (par exemple : mise en place de merlons et cunettes provisoires, voire de bassin de décantation, enherbement rapide des surfaces mises à nues, etc.)

5.1.5 Déplacement des terres superficielles issues des secteurs favorables au Lotier velu

Espèce cible : Lotier velu

La présence de l'espèce n'est pas avérée mais certains habitats lui sont favorables. Sur les secteurs impactés par les travaux (cf. carte ci-après), la couche superficielle du sol sera stockée temporairement puis régalée au sein des espaces verts recréés sur les contours de l'aménagement. Une attention particulière devra être portée aux espèces exotiques envahissantes présentes sur ces secteurs. Dans la mesure du possible, elles devront être retirées avant déplacement des terres.

Remarque : Le Lotier velu est une plante pionnière qui présente un pouvoir important de recolonisation des habitats qui ont fortement été remaniés. Aussi, en guise d'exemple, nous pouvons citer le cas des travaux effectués ces dernières années pour la création du taxiway. Une partie importante de cette zone est aujourd'hui recolonisée par le Lotier velu qui est revenu naturellement sans qu'aucune mesure spécifique ne soit associée. Cet exemple permet d'envisager un impact positif après la mise en place de mesures adaptées.



Le contour bleu représente l'actuelle distribution du Lotier velu qui recouvre des superficies importantes en lieu et places d'importants travaux conduits pour la construction d'un taxiway (Sources : études relatives aux projet de mise aux normes des rejets d'eaux pluviales de l'Aéroport, 2016-2018)

Il est également à noter que le Lotier a recolonisé un certain nombre d'espaces dépendant de l'aéroport, y compris au sein des parkings et des bassins de rétention récemment construits (source : inventaires 2016-2017).

3 Résultats



Secteur de
fossés et
prairies
favorables au
Lotier velu



Cartographie de la flore à enjeux

Diagnostic faune-flore au droit du futur
parking construit en prévision du G7

Légende

Aire d'étude

Habitat potentiel pour le Lotier velu,
espèce protégée

Flore invasive

- Brème purgatif
- Herbe de la pampa
- Laurier-sauce

- Oxalis à feuilles larges
- Paspale disque
- Seneçon sud-africain
- Souchet vigoureux
- Sporobole tenace
- Véronique de Perse



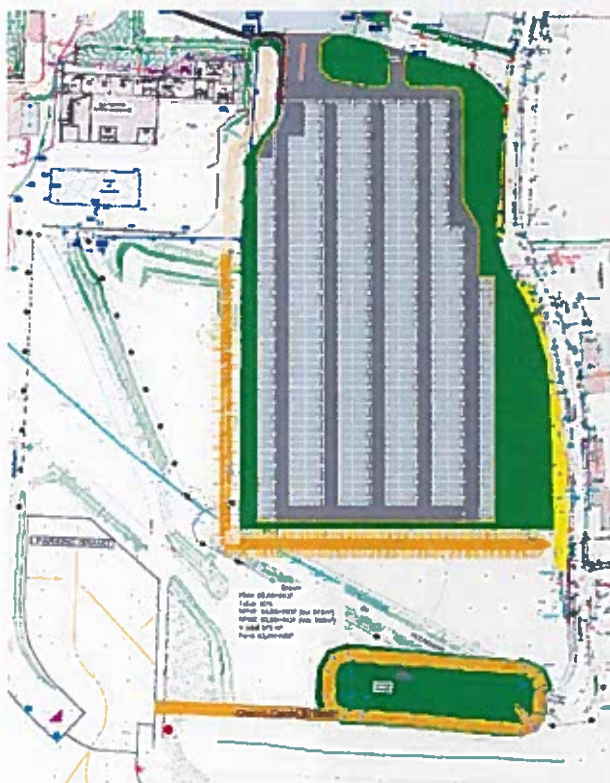
3 Résultats

5.2 Intégration, dans la conception du projet, de composantes favorable à l'accueil de la biodiversité

5.2.1 Optimisation des capacités d'accueil des espaces verts

Espèces cibles : flore, amphibiens, reptiles, oiseaux

Environ 3250 m² d'espaces verts seront créés sur les pourtours du parking (cf. surfaces en vert sur le plan ci-dessous).



Afin d'optimiser les capacités d'accueil de ces milieux, quelques aménagements simples pourront être envisagés.

Création de haies arbustives composées d'essences locales

Les haies présentent des capacités d'accueil intéressantes pour la petite faune, surtout si elles sont diversifiées en composition et en structure.

Il est ainsi proposé de procéder des à des plantations via une alternance de linéaires et de patches plus denses constituant des massifs. Il est préconisé de procéder à la plantation de plants de taille suffisante (idéalement > 1,5 m) pour espérer la constitution rapide d'habitats favorables.

Pour les linéaires, il est préconisé la constitution de haies doubles composées de deux lignes de plantations

3 Résultats



Figure 14 : Principe de la haie double

Les espèces suivantes seront à envisager en privilégiant les provenances locales (label "Végétal local") :

- Pour la strate arbustive : Genêt, Bourdaine, Noisetier, Saule marsault, etc.
- Quelques arbres de haut jet (diversification de la structure) : chênes, pommier/poirier sauvage, etc.

Recréation d'espaces enherbés

Afin de limiter les risques de colonisation des surfaces enherbées par les plantes invasives, un réensemencement des surfaces mises à nu lors des travaux sera réalisé en privilégiant un mélange de graines issu d'un producteurs certifié « Végétal local ». Cette norme permet de s'assurer un ensemencement de qualité.

Au regard des semences disponibles (Source : Catalogue des espèces labellisées par région d'origine, Fédération des Conservatoires Botaniques, Janvier 2018 http://www.fcbn.fr/sites/fcfn.fr/files/ressource_telechargeable/catalogue_1er_janv_2018.pdf) et des conditions stationnelles, le mélange grainier pourra être constitué suivant les principes suivant : *Agrostis capillaris* (30 %), *Anthoxanthum odoratum* (30 %), *Luzula campestris* (15 %), *Hypochaeris radicata* (5 %), *Plantago lanceolata* (5 %), *Thymus pulegioides* (5 %), *Lotus corniculatus* (5 %), *Achillea millefolium* (3 %), *Prunella vulgaris* (2 %). La composition est susceptible d'être ajustée en fonction des disponibilités des fournisseurs au moment où devront être lancées les opérations.

Cette mesure concerne uniquement les surfaces qui ne feront pas l'objet du régalage de la terre végétale susceptible de contenir une banque de graine de Lotier velu.

Afin de favoriser la présence de la biodiversité au sein de ces espaces, l'entretien des espaces verts sera idéalement adapté en visant une gestion différenciée : absence de traitements phytosanitaires, zonation des modalités d'entretien en ménageant des secteurs traités en fauche tardive, définition de période d'entretien des espaces verts favorables à la biodiversité, etc.

Recréation de gîtes en faveur des amphibiens et des reptiles

Des habitats de substitution de type gabions ou murets de pierre sèche pourront être disposés au sein des espaces verts afin de constituer des habitats refuges pour les amphibiens et les reptiles. Afin de favoriser leur utilisation par l'Alyte accoucheur, on privilégiera une localisation à proximité des fossés ou points d'eau.

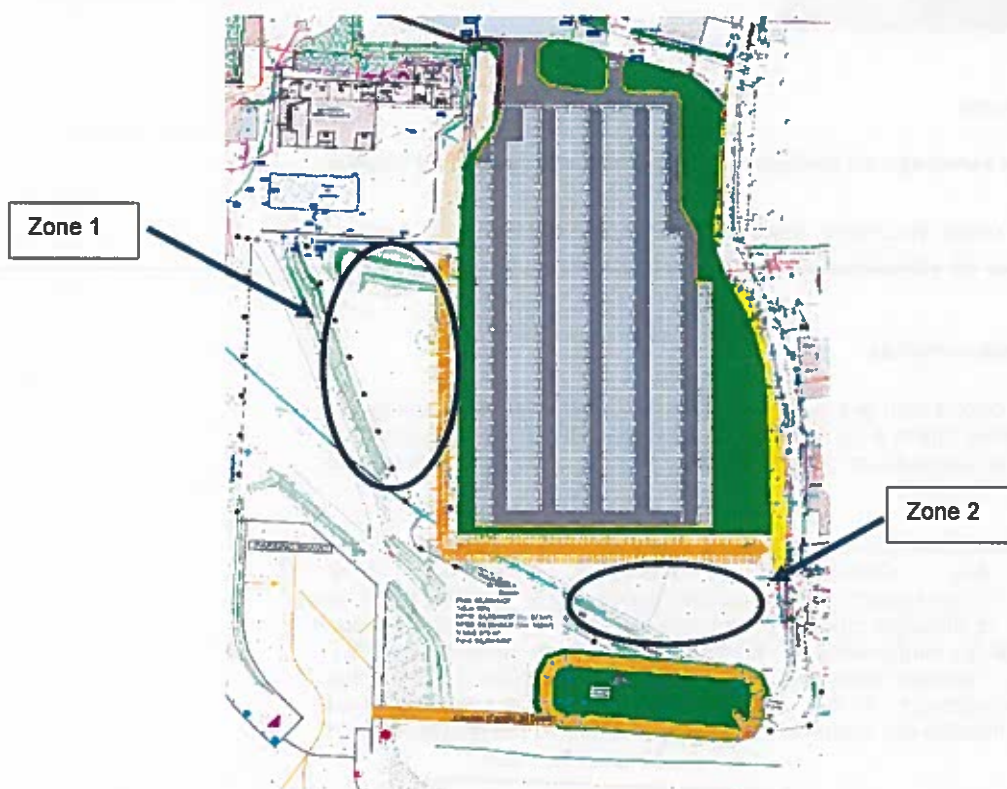
Plusieurs modules pourront être répartis au sein des espaces verts. Il conviendra de respecter une dimension minimale afin qu'ils présentent des capacités d'accueil suffisante (section : 1m x 1m, longueur minimale : 4 à 5 m).

3 Résultats

5.2.2 Recréation de zones prairiales

Espèces cibles : Cisticole des joncs, amphibiens

En l'absence d'aménagements projetés, deux zones pourraient faire l'objet de mesure de reconstitution d'habitats prairiaux (cf. plan ci-dessous).



Sur la Zone 1, il est proposé de reconstituer un peuplement prairial en utilisant un mélange grainier similaire à celui proposé pour les espaces verts périphériques du parking.

Sur la Zone 2, il apparaîtrait pertinent d'envisager la création d'une prairie à caractère humide. Pour ce faire, la topographie du terrain devra être abaissée. Un mélange grainier adapté à ce type de condition devra être utilisé pour l'ensemencement.

Au sein de cette prairie, un ou plusieurs point(s) d'eau pourront être créés (mare, fossé déconnecté du réseau actuel) pour constituer des habitats de reproduction pour les amphibiens.

Leur entretien devra être adapté à la préservation de la biodiversité (fauche tardive notamment).

3 Résultats

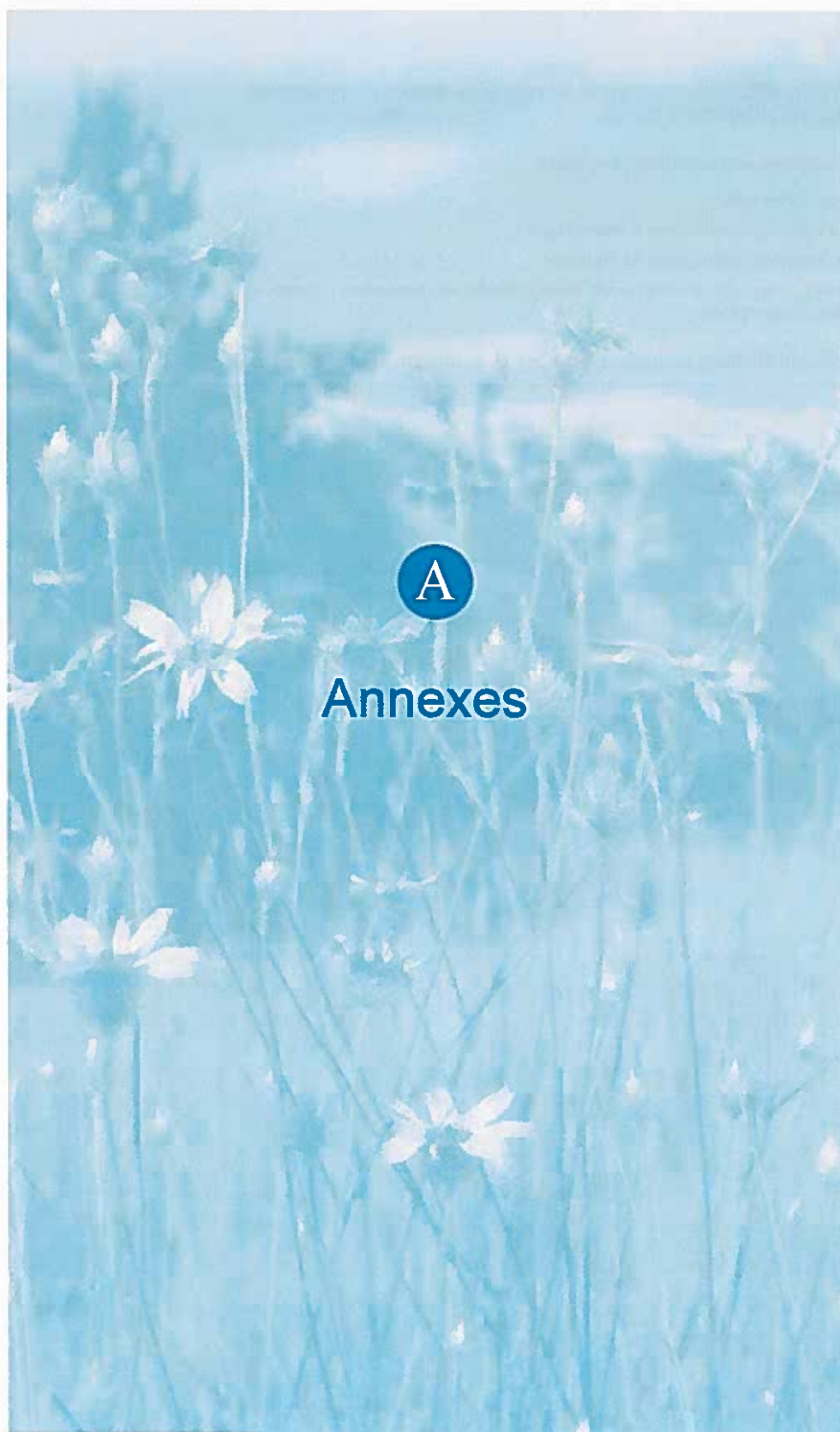
6 Conclusion

Les résultats de la mise à jour du prédiagnostic écologique ont révélé la présence (ou potentialité de présence) d'enjeux écologiques globalement faibles.

Quelques éléments méritent toutefois une attention particulière :

- La présence potentielle du Lotier velu ;
- La présence potentielle d'espèces communes d'amphibiens ;
- La présence potentielle d'espèces communes de reptiles ;
- La présence de la Cisticole des joncs en marge de l'aire d'étude, et d'espèces d'oiseaux commun au sein des milieux rudéralisés.

Les mesures d'intégration environnementale du projet proposées ci-avant permettent une prise en compte de ces derniers.



A Annexe 1, Liste des espèces recensées dans l'aire d'étude

Annexe 1, Liste des espèces recensées dans l'aire d'étude

• Espèces végétales

Taxon	Noms vernaculaires	Liste rouge d'Aquitaine (CBNSA, 2018)
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcil-de-Vénus	LC
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	LC
<i>Allium vineale</i> L., 1753	Ail des vignes, Oignon bâtard	LC
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français	LC
<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de-veau	LC
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	LC
<i>Brassica nigra</i> (L.) W.D.J.Koch, 1833	Moutarde noire, Chou noir	LC
<i>Bromus catharticus</i> Vahl, 1791	Brome faux Uniola, Brome purgatif	NAa
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée, Cresson de muraille	LC
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laîche hérissée	LC
<i>Cerastium fontanum</i> subsp. <i>vulgare</i> (Hartm.) Greuter & Burdet, 1982	Céaiste commun, Mouron d'alouette	LC
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée amère, Barbe-de-capucin	LC
<i>Crepis vesicaria</i> subsp. <i>taraxacifolia</i> (Thuill.) Thell. ex Schinz & R.Keller, 1914	Crépide à feuilles de pissenlit, Barkhausie à feuilles de Pissenlit	LC
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	Souchet vigoureux, Souchet robuste	NAa
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	LC
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Stramoine, Herbe à la taupe, Datura officinale	NAa
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte	LC
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage	LC
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire	LC
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh., 1783	Grande prêle	LC
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux vertues	LC
<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753	Euphorbe omblette, Essule ronde	LC
<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge	LC
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire à bulbilles	LC
<i>Fumaria capreolata</i> L., 1753	Fumeterre grimpante, Fumeterre capréolée	LC
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve	LC
<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais	LC
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	LC
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette	LC
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	LC
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine	LC
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds	LC

A Annexe 1, Liste des espèces recensées dans l'aire d'étude

Taxon	Noms vernaculaires	Liste rouge d'Aquitaine (CBNSA, 2018)
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	LC
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier-sauce	NAa
<i>Linum usitatissimum</i> subsp. <i>angustifolium</i> (Huds.) Thell., 1912	Lin bisannuel	LC
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée	LC
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline	LC
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune, Salicaire pourpre	LC
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	LC
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes	LC
<i>Oxalis latifolia</i> Kunth, 1822	Oxalis à feuilles larges, Oxalis à larges feuilles	NAa
<i>Paspalum distichum</i> L., 1759	Paspale à deux épis	NAa
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé, Pastinaciac	LC
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	LC
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	LC
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	LC
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre	LC
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	LC
<i>Ranunculus sardous</i> Crantz, 1763	Renoncule sarde, Sardonie	LC
<i>Raphanus raphanistrum</i> L., 1753	Ravenelle, Radis sauvage	LC
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune	NE
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille	LC
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Patience crépue, Oseille crépue	LC
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage	LC
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble, Herbe à l'aveugle	LC
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau	LC
<i>Scrophularia auriculata</i> L., 1753	Scrofulaire aquatique, Scrofulaire de Balbis	LC
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon sud-africain	NAa
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun	LC
<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Sult., 1817	Sétaire glauque, Sétaire naine	LC
<i>Solanum villosum</i> Mill., 1768	Morelle poilue	LC
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Sporobole fertile, Sporobole tenace	NAa
<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit	LC
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	LC
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	LC
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à larges feuilles	LC
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	LC
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	LC
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée	LC
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	NAa

A Annexe 1, Liste des espèces recensées dans l'aire d'étude

Taxon	Noms vernaculaires	Liste rouge d'Aquitaine (CBNSA, 2018)
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée, Poisette	NAa

CBNSA, 2018. Liste rouge de la flore vasculaire d'Aquitaine : LC = Préoccupation mineure ; NAa = Non applicable (espèces naturalisées) ; NE = Non évaluée ; NR = Non retenue

• Espèces animales (Oiseaux)

Nom vernaculaire	Nom latin	Protection	LRN / Rareté en Aquitaine	Commentaire
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Art. 3	LC / TC	Un couple observé, exploite la prairie pour s'alimenter
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Art. 3	NT / C	Un mâle chanteur présent en dehors du site
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Art. 3	VU / PCL	Un couple observé en hivernage, se reproduit probablement sur le site
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Art. 3	LC / TC	Présent en hivernage, exploite le site pour s'alimenter plusieurs petits groupes observés
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC / TC	Quelques individus observés sur les petits platanes du site, exploitent la prairie pour s'alimenter
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Art. 3	NT / TC	3 individus observés en transit, exploitent potentiellement la prairie pour s'alimenter
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Art. 3	LC / C	Présent en hivernage, exploitent la prairie pour s'alimenter
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC / TC	Un individu observé, exploite le site pour s'alimenter ponctuellement et éventuellement pour se reproduire dans le roncier situé au nord de la zone de dépôt
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Art. 3	LC / TC	Un individu en tendu dans les ronciers, exploite le site de manière très occasionnelle
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Art. 3	LC / TC	Plusieurs individus contactés sur le parking, s'alimentent ponctuellement sur le site
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Art. 3	LC / PCL	Accidentelle sur le site, un couple observé dans un arbre isolé à proximité immédiate du site

A Annexe 1, Liste des espèces recensées dans l'aire d'étude

Nom vernaculaire	Nom latin	Protection	LRN / Rareté en Aquitaine	Commentaire
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Art. 3	LC / TC	Un individu contacté au chant, s'alimente ponctuellement sur le site
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>		VU / C	Au moins 10 individus hivernants sur la prairie

A Annexe 2, Relevés pédologiques réalisés dans l'aire d'étude

Annexe 2, Relevés pédologiques réalisés dans l'aire d'étude

Tableau 4 : Tableau des sondages pédologiques réalisés sur l'aire d'étude

N° point	Profondeur max. (cm)	Horizons tourbeux		Traits réductiques		Traits rédoxyques		Commentaires	Zone humide
		Min	Max	Min	Max	Min	Max		
S1	23	-	-	-	-	-	-	Refus tarière (horizon induré probablement de cailloux) ; Sablo-limoneux avec petits cailloux	non
S2	50	-	-	-	-	-	-	Sablo-limoneux ; Présence d'eau à 25 cm de profondeur mais due à un apport d'eau vraisemblablement lié à une fuite de canalisation à proximité (eau visible sortant du chemin)	non
S3	55	-	-	-	-	-	-	Sablo-limoneux	non

Figure 15 : Aperçus des sondages pédologiques réalisés, photos prises sur site sauf mention contraire © Biotope



Aperçu de S1



Aperçu de S2



Aperçu de S3

A Annexe 3 : Bibliographie

Annexe 3 : Bibliographie

Végétation et habitats naturels

- ✓ ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS, ECOLE NATIONALE DU GENIE RURAL DES EAUX ET FORETS, 2003. *CORINE biotopes. Version originale Types d'habitats français*. 119 p.
- ✓ BARDAT, J., & al., 2004. *Prodrome des végétations de France*. Publications scientifiques du Museum National d'Histoire Naturelle. 171 p.
- ✓ BLANCHARD et al., 2006. Catalogue régional préliminaire des habitats naturels d'Aquitaine. CBNSA, CBNPMP.
- ✓ JULVE P., (1998a) - *Baseflor*. Index botanique, écologique et chorologique de la flore de France. Version : 29 DECEMBRE 2009. (<http://perso.wanadoo.fr/philippe.julve/catminat.htm>)
- ✓ LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013 - EUNIS, EUROPEAN NATURE INFORMATION SYSTEM, SYSTEME D'INFORMATION EUROPEEN SUR LA NATURE. CLASSIFICATION DES HABITATS. TRADUCTION FRANÇAISE. HABITATS TERRESTRES ET D'EAU DOUCE. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, PARIS, 289 P.
- ✓ LOUVEL-GLASER J. & GAUDILLAT V., 2015 - CORRESPONDANCES ENTRE LES CLASSIFICATIONS D'HABITATS CORINE BIOTOPES ET EUNIS. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, PARIS, 119 P.
- ✓ ROMAO, C., 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne Version EUR 15. Commission européenne DG XI. 109 pp.
- ✓ Tison J.-M. & De Foucault B. (coords), 2014. *Flora Gallica. Flore de France. Biotope*, Mèze. 1196p.

Zones humides

- ✓ BAIZE D. & GIRARD M.C. (COORD.), 2009 - REFERENTIEL PEDOLOGIQUE 2008. QUAE ÉDITIONS, PARIS. 432 P.
- ✓ CHAMBAUD F., LUCAS J. & OBERTE D., 2012 - GUIDE POUR LA RECONNAISSANCE DES ZONES HUMIDES DU BASSIN RHONE- MEDITERRANEE. VOLUME 1 : METHODE ET CLES D'IDENTIFICATION. AGENCE DE L'EAU RHONE - MEDITERRANEE & CORSE, 138 P. + ANNEXES.
- ✓ MEDDE, GIS SOL, 2013 - GUIDE POUR L'IDENTIFICATION ET LA DELIMITATION DES SOLS DE ZONES HUMIDES. MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE SOL, 63 P.

Avifaune

- ✓ BOUTET J.-Y & PETIT P., 1987. ATLAS DES OISEAUX NICHEURS D'AQUITAINE 1974-1984. CROAP ET CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- ✓ DUBOIS P.-J., LE MARECHAL P., OLIOSSO G. & YESOU P., 2008. NOUVEL INVENTAIRE DES OISEAUX DE FRANCE. DELACHAUX & NIESTLE, PARIS, 559 P.
- ✓ ISSA N. & MULLER Y. coord., 2015. ATLAS DES OISEAUX DE FRANCE METROPOLITAINE. NIDIFICATION ET PRESENCE HIVERNALE. LPO / SEOF / MNHN. DELACHAUX & NIESTLE, PARIS, 1408 P.
- ✓ JIGUET F., 2010. LES RESULTATS NATIONAUX DU PROGRAMME STOC DE 1989 A 2010. [HTTP://VIGIENATURE.MNHN.FR/](http://vigienature.mnhn.fr/)
- ✓ JIGUET F., 2011. 100 OISEAUX COMMUNS NICHEURS DE FRANCE. DELACHAUX ET NIESTLE, PARIS, 224 P.
- ✓ JIGUET F., 2012. 100 OISEAUX RARES ET MENACES DE FRANCE. DELACHAUX ET NIESTLE, PARIS, 222 P.
- ✓ ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999. OISEAUX MENACES ET A SURVEILLER EN FRANCE. LISTE ROUGE ET RECHERCHE DE PRIORITES. POPULATIONS, TENDANCES, MENACES, CONSERVATION. SOCIETE D'ETUDES ORNITHOLOGIQUES DE FRANCE, LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX. 598 P.
- ✓ THEILLOUT A. & COLLECTIF FAUNE-AQUITAINE.ORG, 2015. ATLAS DES OISEAUX NICHEURS D'AQUITAINE. LPO AQUITAINE, DELACHAUX ET NIESTLE. 511 P.
- ✓ THIOLLAY J.-M. & BRETAGNOLLE V. coord., 2004. RAPACES NICHEURS DE FRANCE, DISTRIBUTION, EFFECTIFS ET CONSERVATION. DELACHAUX & NIESTLE, PARIS, 176 P.

A Annexe 3 : Bibliographie

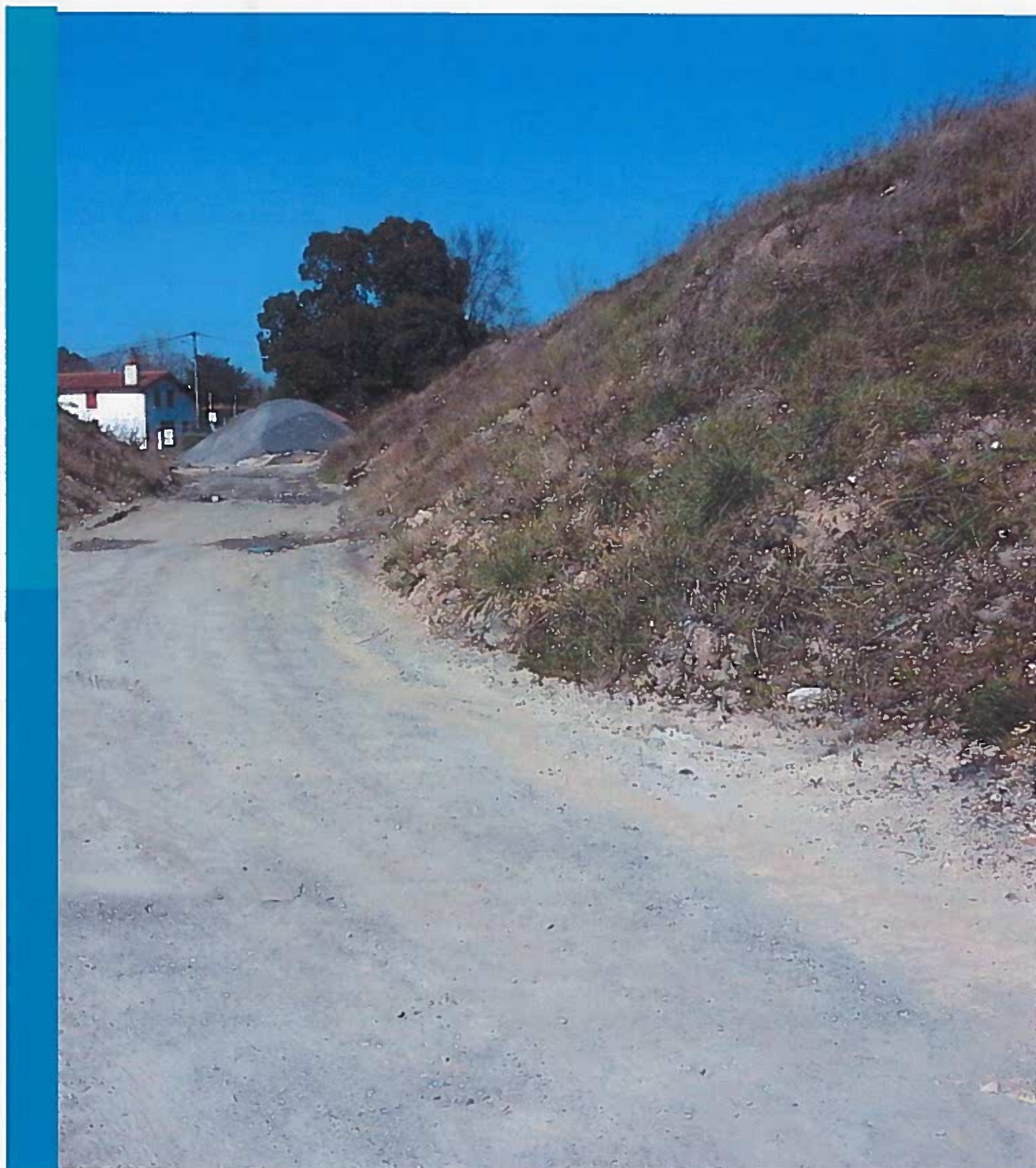
- UICN COMITE FRANÇAIS & MNHN, 2016. LA LISTE ROUGE DES ESPECES MENACEES EN FRANCE. OISEAUX NICHEURS DE FRANCE METROPOLITAINE. PARIS, FRANCE, 32 P.

REPTILES ET AMPHIBIENS

- ACEMAV COLL. DUGUET R. MELKI F. (2003) – LES AMPHIBIENS DE FRANCE, BELGIQUE ET LUXEMBOURG. COLLECTION PARTHENOPE, ED BIOTOPE, MEZE (FRANCE), 480 P.
- ARNOLD N., OVENDEN D. (2004) – LE GUIDE HERPETO, 199 AMPHIBIENS ET REPTILES D'EUROPE - LES GUIDES DU NATURALISTE, DELACHAUX&NIESTLE, PARIS, 288 P.
- BERRONEAU M. (2015) – GUIDE DES AMPHIBIENS ET REPTILES D'AQUITAINE. ASSOCIATION CISTUDE NATURE, FRANCE, 180 P.
- BERRONEAU M. (2014). ATLAS DES AMPHIBIENS ET REPTILES D'AQUITAINE. ED. C. NATURE, ASSOCIATION CISTUDE NATURE, LE HAILLAN, FRANCE, 256 P.
- MIAUD C., MURATET J. (2004) - IDENTIFIER LES OEUFES ET LES LARVES DES AMPHIBIENS DE FRANCE. COLLECTION TECHNIQUES PRATIQUES, I.N.R.A, PARIS, 200 P.
- MURATET J. (2008) – IDENTIFIER LES AMPHIBIENS DE FRANCE METROPOLITAINE. GUIDE DE TERRAIN. ECODIV : 291P.
- UICN COMITE FRANÇAIS & MNHN (2008) – LA LISTE ROUGE DES ESPECES MENACEES EN FRANCE, CHAPITRE REPTILES ET AMPHIBIENS DE FRANCE METROPOLITAINE. PARIS, FRANCE, 8 P.
- VACHER J.-P., GENIEZ M., 2010. LES REPTILES DE FRANCE BELGIQUE LUXEMBOURG ET SUISSE., ED. BIOTOPE, MEZE (FRANCE), COLLECTION PARTHENOPE - MNHN PARIS, 544 P.

MAMMIFERES

- AULAGNIER, S., P. HAFFNER, A. J. MITCHELL-JONES, F. MOUTOU, J. ZIMA, J. CHEVALLIER, J. NORWOOD ET J. VARELA SIMO, 2008. GUIDE DES MAMMIFERES D'EUROPE, D'AFRIQUE DU NORD ET DU MOYEN-ORIENT. DELACHAUX ET NIESTLE, PARIS, 271 PP.
- BANG P. & DAHLSTRÖM P., 2009. GUIDE DES TRACES D'ANIMAUX. LES INDICES DE PRESENCE DE LA FAUNE SAUVAGE. DELACHAUX ET NIESTLE, PARIS, 264 P.
- CHAZEL L. & DAROS M., 2002. L'ENCYCLOPEDIE DES TRACES D'ANIMAUX D'EUROPE. DELACHAUX ET NIESTLE, PARIS, 384 P.
- GENIEZ M. (COORD.), 2002. IDENTIFIER LES ANIMAUX. TOUS LES VERTEBRES DE FRANCE, BENELUX, GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE. BIOTOPE, MEZE (COLLECTION BIBLES DU NATURALISTE), 320 P.
- RUYS T. (COORD.), 2012. ATLAS DES MAMMIFERES SAUVAGES D'AQUITAINE – TOME 2 – LES ARTIODACTYLES ET LES LAGOMORPHES. CISTUDE NATURE & LPO AQUITAINE. EDITIONS C. NATURE, 129 PP.
- RUYS T., STEINMETZ J., & ARTHUR C.-P. (COORDS.), 2014. ATLAS DES MAMMIFERES SAUVAGES D'AQUITAINE – TOME 5 – LES CARNIVORES. CISTUDE NATURE & LPO AQUITAINE. EDITIONS C. NATURE, 156 PP.
- RUYS T. & COUZI L. (COORDS.), 2015. ATLAS DES MAMMIFERES SAUVAGES D'AQUITAINE – TOME 6 – LES RONGEURS, LES ERINACEOPHORES ET LES SORICOMORPHES. CISTUDE NATURE & LPO AQUITAINE. EDITIONS C. NATURE, 228 PP.
- UICN FRANCE, MNHN, SFPEM & ONCFS., 2009. LISTE ROUGE DES ESPECES MENACEES EN FRANCE – CHAPITRE MAMMIFERES DE FRANCE METROPOLITAINE. 1-4P.



Siège social :

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr